



ANTISEMITISME EN SUISSE ROMANDE



**Vous êtes victime ou témoin
d'un acte antisémite ?**

**Vous avez constaté un contenu antisémite
sur un média ou sur internet ?**

Contactez-nous par téléphone au: **+41 (0) 22 321 48 78**

à l'adresse suivante : **cicad@cicad.ch**

Ou remplissez le formulaire sur notre site internet : **www.cicad.ch**

Rédaction

Oscar Ferreira, Johanne Gurfinkiel

Supervision

Alain Bruno Lévy, Président

Laurent Selvi, Vice-président

Mise en page et conception graphique

Nathalie Arnold

Iconographie

CICAD

© photo couverture:

CICAD

Depuis 2003, la CICAD se charge de collecter, d'enregistrer et d'analyser les signalements des victimes, des témoins ainsi que les documents et textes antisémites. La CICAD conseille et soutient les victimes d'antisémitisme dans leurs démarches. Chaque situation mérite une attention particulière et une réponse adaptée.

6	Edito	
7	La situation en Suisse romande	
9	Analyse générale	
	Réseaux sociaux	10
	Extrême droite	11
	Un nouveau groupe de hooligans néo-nazis en Valais	12
	Dieudonné et Alain Soral	13
	Condamnation d'Alexandre Bender pour négationnisme	15
	Antisionisme	15
16	Statistiques	
22	Synthèse nationale	
24	La sécurité des communautés juives de Suisse	
27	Protection juridique des victimes d'antisémitisme	

	Introduction d'une reconnaissance de la qualité de partie pour les organisations antiracistes	28
	La nécessité de l'adoption par le Parlement fédéral d'une définition sur l'antisémitisme	28
29	Recommandations	
31	Contexte européen et international	
34	Annexes	
	Méthodologie	34
	Définition de l'antisémitisme	35
	A propos du terme « Antisémitisme »	36
	Définition de l'IHRA	37
	Postulat Paul Rechsteiner : Définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA	41
	Antisionisme et critique d'Israël	43
	Théories du complot et antisémitisme	44
	Législation en Suisse	47
	Le négationnisme en Suisse	48
	Prises de position CICAD 2020	49
	Dossiers juridiques en cours	55

trois

actes graves

3

actes sérieux

31%

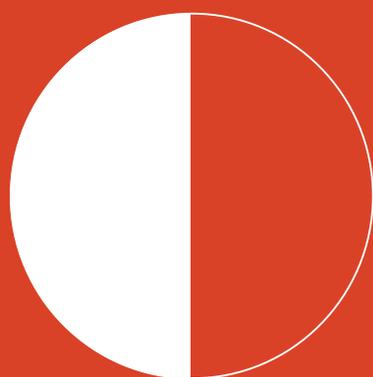
sites internet

147

actes antisémites

recensés en Suisse romande

en **2020**



36%

les théories du complot juif

la moitié

sur les réseaux sociaux d'internautes
ou de mouvements suisses romands

l'essentiel en bref

Édito 01

“

C'est l'incertitude qui nous charme. Tout devient merveilleux dans la brume.”, presque sans ironie, Oscar Wilde avait-il bien anticipé ces questions, lui qui estimait que « le vrai mystère du monde est le visible, et non l'invisible » ?

La notoriété récente de certaines figures du complotisme est assez révélatrice d'un besoin tout actuel : trouver un sens à des événements qui nous interpellent et qui nous troublent. Face au sentiment d'incertitude et de cloisonnement dans cette pandémie, ils s'expriment publiquement, communiquent via les réseaux sociaux et revendiquent une parole d'opposition face aux politiques nationales mises en œuvre par des gouvernants qui n'ont plus la confiance du peuple et qui sont contestés.

6

A cela, s'ajoutent les restrictions aux libertés et contraintes qui ne cessent de se modifier et qui suscitent de plus en plus de méfiance. Ce climat permet des postures de plus en plus extrêmes et radicales alimentant les doutes sur la parole officielle. Le scepticisme l'emporte face à la vérité et permet d'ériger le mensonge en dogme quasi religieux avec des *fake news* publiées sur les réseaux sociaux et suivies par des millions de followers.

Ces nouveaux « combattants pour la raison et la liberté », auto-proclamés « lanceurs d'alerte » auront réussi à grande échelle à recréer cet impossible « meli-melo » de fausses théories à la sauce idéologique. Une version contemporaine mêlant complot

et conspiration. Tout est bon et tout y passe. Le big pharma, les médias, les gouvernements, les intellectuels, le Mossad, les juifs bien entendu, ... tous pourris et corrompus.

Oui nous aurons ça et là tout lu et entendu : Bill Gates accusé tout comme d'ailleurs Bibi Netanyahou, de vouloir inoculer par le biais des seringues de vaccin, une puce de traçage ; la clique juive mobilisée pour vider les poches des citoyens avec pour preuve la présence de responsables juifs à des postes clés de la médecine, les chinois faussement guéris comme en témoignerait une image où ce chinois semble se retenir de ne pas tomber, preuve en est selon certains qu'en fait ces images sont totalement mensongères. Les exemples sont nombreux, trop nombreux.

Démonter chacun d'entre eux, ressemblerait au rocher de Sisyphe.

Qu'espérer de tout cela ? Que la raison l'emporte, que la réflexion soit le fruit d'analyses basées sur des faits et non des *fake news*. Cette pandémie douloureuse que nous subissons est une période de frustrations dans laquelle chacun doit composer avec ses doutes mais surtout s'engager plus que jamais en faveur du sens commun en luttant activement contre la haine, l'antisémitisme et la désinformation.

La CICAD

La Situation en Suisse romande

02

L'année 2020 s'achève sur un constat en demi-teinte. La CICAD observe une hausse des actes antisémites recensés en Suisse romande soit 147 au total, mais une diminution des actes graves en Suisse romande.

En 2020, la CICAD enregistre :

141 actes préoccupants (100 actes préoccupants en 2019). Des actes antisémites recensés principalement sur Internet et les réseaux sociaux. Ces actes sont en forte progression (**+41%**). Cette situation est inquiétante. La diminution des actes antisémites recensés en 2019 n'aura ainsi été qu'une parenthèse.

3 actes graves et 3 actes sérieux (6 actes graves et 8 actes sérieux en 2019).

La CICAD a enregistré une diminution des actes antisémites graves et sérieux en Suisse romande au cours de l'année 2020.

L'antisémitisme existe aussi dans notre pays et ses expressions se manifestent quotidiennement. Nous constatons qu'en Suisse également des personnes peuvent être agressées, discriminées ou subir des menaces parce qu'elles sont juives. Des actes de vandalisme ont été perpétrés, des enfants et des étudiants juifs ont subi des insultes antisémites dans leur école et leur université, sans parler des insultes et saluts nazis subis par un boulanger à Genève.

7

Les actes graves

#1 « Heil Hitler » et saluts nazis

Aux abords d'une synagogue de Genève, un boulanger est en train de livrer du pain dans une épicerie proche. Après avoir effectué sa livraison, il remonte dans son véhicule et se dirige vers la sortie du parking. A sa hauteur, il remarque un individu qui le fixe. Celui-ci se tient debout et effectue un salut nazi en criant à trois reprises dans sa direction « Heil Hitler ! »

#2 Ordures déposées dans le jardin d'une famille juive

Une famille juive a découvert dans son jardin un emballage de poulet kasher après avoir fait un « kiddoush » dans leur jardin. C'est la 4e fois que des poubelles sont jetées dans l'angle de leur jardin, proche des parties communes. La première fois, un emballage de jambon. La deuxième fois, des restes de gras de charcuterie de porc. La troisième fois, une kippa pour enfants.

#3 Injures antisémites en classe

Dans une école genevoise, un enfant chante à une camarade juive : « Lalalala la youde grosse vache »

Plusieurs actes sérieux portant atteinte à la sensibilité des personnes ont été recensés par la CICAD en 2020.

#1

Une enseignante genevoise a décidé, pour faire respecter le calme en classe, de hurler « Heil Hitler » tout en effectuant le salut nazi. Ses cours aussi semblent empreints d'une marque idéologique puisque lors d'un cours, elle déclarait à ses élèves : « que dire de la fin de la guerre : les juifs ont récupéré des terres dans le monde entier qui ne leur appartenaient pas alors que les nazis, eux n'ont rien eu ».

#2

Une étudiante d'une Haute Ecole romande découvre à sa grande stupéfaction, dans un groupe WhatsApp dédié aux étudiants, des « mèmes¹ » et des photos d'Adolf Hitler. Elle fut malheureusement la seule à réagir et s'est retrouvée mise à l'écart en raison de sa trop grande « sensibilité ».

8

Les actes sérieux

#3

Dans une librairie de Genève, des écrits antisémites sont retrouvés dans le livre « Le problème Spinoza ». La personne a écrit « Sale juif » au crayon papier et dessiné une croix gammée à côté de l'inscription.



¹ concept (texte, image, vidéo) massivement repris, décliné et détourné sur Internet de manière souvent parodique, qui se répand très vite, créant ainsi le buzz. – source dictionnaire Larousse

2020

IL semble bien difficile de faire le bilan de cette année 2020 sans évoquer en premier lieu le phénomène le plus disruptif que notre société ait connu depuis bien des années. A l'heure où ces lignes sont écrites, le COVID-19 affecte le monde entier et perturbe très fortement le quotidien de milliards de personnes à travers le monde. Si les conséquences sanitaires de cette crise sont d'ores et déjà majeures, un autre phénomène adjacent à cette pandémie a pris une ampleur inédite : l'explosion des théories du complot et de l'antisémitisme (voir le chapitre « Contexte européen et international »).

La Suisse est également touchée par ce phénomène. 36% des actes que nous recensons en 2020 concernent les théories du complot juif. La part des d'actes antisémites recensés en lien avec ces théories est donc importante. Obsession récurrente des théoriciens antisémites : trouver des juifs "à la manœuvre", qui dirigent en secret et qui complotent pour nuire à l'humanité. La crise sanitaire mondiale actuelle n'y échappe pas, bien entendu. Forcément, des juifs se doivent d'être aux commandes de cette catastrophe qui nous frappe, puisque leur raison d'être serait de nuire au genre humain. Les Juifs, les Israéliens, les services secrets, le Mossad, les "sionistes", Soros, Rothschild.... Boostés par Internet et les réseaux sociaux, faisant fi de toute explication rationnelle et scientifique, les complots faciles en tous genres et le "complot juif mondial" en particulier sont portés comme jamais par la crise et ont encore de belles et néfastes heures devant eux.

En 2020, cette vision complotiste du monde sert plus que jamais d'alibi pour déverser de l'antisémitisme, principalement à l'extrême-droite et au sein des mouvements dits de « dissidence », anti-vaccins ou anarchistes. **A l'extrême-droite, des groupuscules comme le PNS (Parti Nationaliste Suisse) ou Résistance Helvétique diffusent très souvent ce type de théories. Des acteurs de la mouvance complotiste comme AGORA TV, Ema Krusi et Chloé Frammery ont également fait leur apparition en marge de la crise du COVID-19.**

Le journal *Heidi News* et *Léman bleu* ont fait parler d'eux en 2020, en publiant une enquête sur ces milieux complotistes genevois.¹

Sami Zaïbi, journaliste à *Heidi News*, a enquêté pendant plusieurs semaines dans ces groupes en se faisant passer pour un ancien journaliste converti aux idées complotistes. Ce dernier a ainsi pu approcher de près l'activiste Chloé Frammery, figure de proue de ces mouvements et bien connue de la CICAD. En effet, la CICAD avait interpellé le DIP déjà en 2019 sur les activités de cette enseignante en mathématiques au sein d'un collège genevois sur les réseaux sociaux. Chloé Frammery s'était affichée dans une vidéo avec l'idéologue antisémite Dieudonné M'Bala M'Bala, puis était allée chercher sa « quenelle d'or » remise en personne par Dieudonné, et qu'elle a dédié à la CICAD.

Portée par les réseaux sociaux, cette nébuleuse conspirationniste attire des milliers d'adeptes. A Genève, le dénominateur commun de ces groupuscules est plutôt axé autour de la lutte contre les mesures sanitaires liées au COVID-19. « Révélations » en tous genres sur la supposée création du virus en laboratoire, Bill Gates qui comploterait pour insérer des puces électroniques dans les vaccins... Ces pseudo-théories grotesques sont à l'origine de la manifestation du 12 septembre 2020, organisée par cette mouvance, qui a réuni un millier de personnes sur la Place des Nations à Genève et que la CICAD a observé de près. Chloé Frammery s'était exprimée et n'avait pas manqué de «remercier» à nouveau la CICAD dans son discours. Des t-shirts et des drapeaux faisant référence à «Qanon», mouvance très populaire dans les rangs de l'extrême droite américaine, s'affichaient ouvertement.

Surfant dans un premier temps sur la vague contestataire et anti-mesures gouvernementales de lutte contre le COVID, certaines des figures du complotisme local ont clairement changé de registre en s'affichant par exemple avec des personnages plus que douteux, comme

¹ « Au cœur de la complosphère », Sami Zaïbi, Serge Michel, Sophie Gaitzsch, *Heidi News*, 28.9.2020 <https://www.heidi.news/explorations/au-coeur-de-la-complosphere>

le québécois Sylvain Laforest et sa vision très personnelle de pseudo-historien de la Seconde guerre mondiale. Sur son compte Twitter, Chloé Frammery a publié le 28 décembre 2020 un tweet faisant la promotion de « La Nouvelle Gazette genevoise pour la Santé ». Dans la partie « Médiathèque » de ce tweet figure très clairement la publication antisémite « Les Protocoles des Sages de Sion » (voir annexes – « Protocoles des Sages de Sion »).

Comme à chaque période de crise, les discours conspirationnistes antisémites fleurissent. Le Coronavirus n'échappe pas à la règle.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont bien évidemment la caisse de résonance fondamentale, celle qui a permis la diffusion sans précédent des théories du complot antisémite. Jamais la diffusion de théories du complot n'aurait pu être aussi importante sans ces plateformes. En 2020, les groupes liés à la mouvance identitaire, d'extrême-droite et d'extrême-gauche, très prolifiques sur ces plateformes ont continué leurs activités.

En Suisse romande, les réseaux sociaux jouent un rôle conséquent dans le paysage médiatique et exercent une forte influence sur l'opinion publique et par extension sur la diffusion de l'antisémitisme. Facebook, Instagram, Twitter et Youtube représentent déjà près d'un cinquième (19%) de l'influence sur l'opinion, devançant les médias en ligne et les médias print. Cette influence est particulièrement forte parmi les jeunes. Les médias sociaux sont les plateformes qui ont le plus grand pouvoir sur l'opinion chez les 15-29 ans en Suisse romande et ce dans toutes les régions. Ainsi, ils sont 45% à s'informer presque exclusivement via ces

plateformes dans cette tranche d'âge pour seulement 25% des 30-44 ans et 11% des 45-59 ans. Un écart générationnel énorme et qui ne cesse de croître d'année en année.²

Autre phénomène inédit, qui est désormais recensé en Suisse : les actes antisémites en lien avec les réunions virtuelles sur Zoom par exemple. C'est ainsi qu'une conférence Zoom de la Communauté des Juifs libéraux de Zürich a été perturbée récemment par des personnes encagoulées qui ont infiltré la réunion et y ont affiché des images obscènes ainsi que des portraits d'Hitler.

Point positif : nous constatons que **l'efficacité quant à la modération des commentaires sur les plateformes et réseaux sociaux des principaux médias romands continue à progresser**. La CICAD constate depuis l'année dernière qu'un effort significatif a été fait dans la modération des contenus antisémites, notamment sur les pages Facebook des principaux médias tels que *Le Temps*, *La Tribune de Genève* ou encore *20 Minutes*. La CICAD salue cet effort qui a porté ses fruits. Force est de constater qu'il est tout à fait possible de faire baisser drastiquement le nombre de commentaires discriminatoires présents sur les plateformes numériques. Les chiffres recensés cette année peuvent en attester. Le caractère inacceptable des commentaires présents sur les réseaux sociaux et en particulier l'absence de filtres efficaces mis en place par les hébergeurs, situation dénoncée maintes fois par la CICAD dans le passé, semble connaître un tournant en Suisse romande. Nous constatons que certains médias verrouillent également les commentaires sous leurs articles de façon préventive sur certains sujets d'actualité afin d'éviter des propos antisémites. Nous espérons que cette amélioration continuera à s'inscrire dans le temps, afin que les plateformes numériques soient en accord avec la législation pénale antiraciste qui interdit la diffusion de propos haineux.

² « Influence sur l'opinion des médias sociaux », Monitoring Médias Suisse, Office fédéral de la communication OFCOM, 2019
<https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/63064.pdf>

Extrême droite

L'extrême droite est de loin la première source d'antisémitisme en Suisse romande.

Les groupuscules liés à cette mouvance ont été au cœur de l'actualité en 2020. Le groupuscule PNS (Parti Nationaliste Suisse) a annoncé sa dissolution en tant que parti politique, tout en maintenant ses activités militantes. Il est peut-être utile de rappeler que le PNS en tant que parti politique a toujours eu des scores confidentiels, ridiculement bas dans les régions romandes où il s'est présenté ces dernières années. Ceci n'empêche pas son leader, le vaudois Philippe Brennenstuhl, de continuer à alimenter quotidiennement la page Facebook du PNS de contenus orduriers.

Autre groupuscule bien connu de la CICAD, Kalvingrad Patriote. Actifs depuis plusieurs années, c'est par le biais de leur page Facebook que leur auto-dissolution a été annoncée le 26 août 2020 :

Communiqué d'auto-dissolution

« C'est avec une certaine émotion que nous annonçons la dissolution de Kalvingrad Patriote.

Après 5 années d'aventures, nous cessons nos activités. Depuis notre création nous avons organisé : Plusieurs éditions du tournoi de boxe "Cabochard Contest", les célébrations de l'Escalade avec la présence de camarades français au nom de la réconciliation des peuples européens, des cercles de lecture mensuels, des conférences, des collages, du sport, des soirées cohésion... Mais également des voyages avec nos camarades européens à travers l'Europe (France, Italie, Serbie, Bulgarie, etc.).

C'est ensemble que nous avons pris cette décision. Nous ne nous reconnaissons plus dans cette structure. La « guerre des boutons » menée avec les fils de bourgeois antifas ne nous intéresse pas, avoir des problèmes judiciaires du fait d'une répression toujours plus importante non plus.

Merci à tous nos camarades, militants et sympathisants d'avoir été à nos côtés, rendez-vous à la victoire !

KP »

Dans ce communiqué, Kalvingrad Patriote fait explicitement référence aux rixes qui ont opposé les groupuscules d'extrême droite à Genève et les groupuscules d'extrême gauche dite «antifa». Ce potentiel de violence est clairement évoqué dans le dernier rapport en date du Service de renseignement de la Confédération. Les violences d'extrême droite en lien avec des affrontements avec des extrémistes de gauche n'ont été constatées qu'en Suisse romande. L'opposition entre ces deux milieux peut toutefois encore être observée dans toute la Suisse. Les milieux d'extrême gauche en particulier réagissent rapidement sous la bannière «antifa» lorsqu'ils considèrent que des extrémistes de droite se montrent en public. Des contacts avec l'étranger se maintiennent, en dépit des restrictions physiques dues aux mesures de lutte contre la pandémie. En 2019, des extrémistes de droite violents se sont ainsi rendus depuis la Suisse à des concerts et événements dans toute l'Europe. Les deux grandes organisations internationales de skinheads Blood and Honour et Hammerskins permettent, facilitent ou renforcent non seulement les contacts individuels mais aussi la collaboration, comme en témoignent les échanges réguliers entre des extrémistes de droite suisses et les trois groupes d'extrême droite dissous en France début 2019. Leur dissolution n'a cependant pas provoqué de transfert des activités en Suisse. Rien n'indique que des ressortissants d'États voisins établis en Suisse utilisent systématiquement le pays comme lieu de repli pour des activités qu'ils ne peuvent plus mener à l'étranger.

En Suisse, le tableau des milieux d'extrême droite est devenu plus flou depuis le rapport du SRC de 2019, mais l'on ne saurait parler d'un renouveau. Ce constat confirme surtout la présomption formulée à l'époque d'un repli dans l'ombre de l'extrémisme de droite violent en Suisse. Néanmoins, les activités qui marquaient déjà le tableau de l'année dernière subsistent

Certains groupes de Suisse romande ont organisé des soirées à thème ou sont apparus sur le devant de la scène dans le cadre de brèves actions. Depuis quelques temps, les milieux d'extrême droite ont davantage tendance à organiser des événements dans les locaux où sont implantés leurs groupes ou, dans la mesure du possible, dans des locaux à l'écart appartenant à des membres ou à des personnes connues dans ces milieux. Les soirées organisées sont notamment l'occasion d'assister à une présentation sur le thème du déclin de l'Occident ou de l'hégémonie de la pensée de gauche, ou encore de revenir sur des événements historiques en Suisse.³

C'est dans ce contexte que s'est tenue une conférence dans le local Vaudois «L'Aquila», où était invité l'idéologue raciste et antisémite français Henry de Lesquen. Répondant à l'invitation du groupuscule identitaire d'extrême droite « Résistance Helvétique », Henry de Lesquen a déversé pendant plus d'une heure ses propos antisémites, racistes et complotistes. Condamné en France pour provocation à la haine et contestation de crimes contre l'humanité, il déclarait en 2016 : « *Je suis émerveillé de la longévité des "rescapés de la Shoah" morts à plus de 90 ans. Ont-ils vécu les horreurs qu'ils ont racontées ?* » ou « *la musique nègre s'adresse au cerveau reptilien* ».

Sur un autre registre, la CICAD a été contrainte de solliciter une prise de position ferme de l'UDC Vaud et Fribourg en raison des liens supposés de jeunes militants de ces sections avec des mouvements néo-nazis.

Un nouveau groupe de hooligans néo-nazis en Valais

Sion Radikal » / « Swastiklan » tels sont les noms devenus désormais publics à la suite d'une bagarre organisée le 5 septembre dernier contre des hooligans bernois. Selon les informations publiées par le site Renversé.co⁴, il semble que parmi la dizaine de néo-fascistes liés à cette mouvance figurent deux personnes bien connues des autorités françaises : Marc de Cacqueray-Valménier et Maxime Pomerat. Le premier est issu d'une vieille famille aristocratique, royaliste et ultra-catholique. Il est également le leader du groupe fasciste « Zouaves Paris »,

héritier du GUD (groupe union défense, « syndicat » d'étudiants fascistes). M. de Cacqueray-Valménier est ainsi un personnage central dans la galaxie néo-fasciste en France. Ses contacts se développent jusqu'en Ukraine et il serait récemment parti combattre en Arménie contre l'Azerbaïdjan dans une guerre qu'il dit « civilisationnelle » et « religieuse ». La présence en Suisse de tels personnages et les interactions de plus en plus fréquentes entre groupes néo-nazis suisses et français nous interpellent.

³ « La Sécurité de la Suisse 2020 », Service de renseignement de la Confédération, 27.10.2020, pages 52-53

⁴ «Un nouveau groupe de hooligans néo-nazis en Valais», Renversé.co, 9.11.2020 <https://renverse.co/infos-locales/article/un-nouveau-groupe-de-hooligans-neo-nazis-en-valais-2815>

Dieudonné

« Les chambres à gaz n'ont pas existé ! »

Dieudonné M'Bala M'Bala

Voici les propos qu'a tenu Dieudonné à la fin d'un «spectacle» au Théâtre de Marens à Nyon, en janvier 2019. A la fin de son «sketch», Dieudonné énonce clairement la phrase suivante : « Les chambres à gaz n'ont pas existé » sous les rires et applaudissements du public présent. Ces mêmes propos sont réitérés en 2019 à Genève. Dieudonné fait également plusieurs mentions de la CICAD et des associations juives, qui seraient là pour le surveiller et l'empêcher de parler. Il dit ceci :

**« LA CICAD, LES ASSOCIATIONS JUIVES...
AH BON ILS NE M'AIMENT PAS CES GENS
Là ENCORE AUJOURD'HUI ? aH J'AI UN
PROCès DEMAIN ? LA CICAD ME FAIT UN
PROCès ? IL FAUT LEUR DIRE D'ALLER SE
FAIRE ENCULER à LA CICAD»**

Cela fait maintenant plusieurs années que la CICAD suit de près les activités de Dieudonné, condamné à de multiples reprises en France notamment, pour antisémitisme. Dès ses premiers flirts avec l'antisémitisme au début des années 2000 jusqu'à sa radicalisation assumée, notamment son infâme invitation à faire applaudir le négationniste Robert Faurisson sur scène en 2008.

La CICAD a souhaité en premier lieu s'assurer que Dieudonné ne franchisse pas la ligne rouge en Suisse et que ce dernier reste dans les limites de la loi. Dieudonné a manifestement considéré qu'il pouvait s'affranchir du cadre légal suisse en tenant des propos négationnistes sur scène. Comme à chacune de ses représentations sur le territoire helvétique, la CICAD a assisté à ses

« spectacles » et a par conséquent décidé de **dénoncer pénalement ces propos négationnistes**, que Dieudonné a réitéré à deux reprises en Suisse. Par ailleurs, **la CICAD a également porté plainte pour injures à son encontre et contre son Secrétaire général**, dans une interview que Dieudonné a accordé dans la foulée au site complotiste « Kornet-anciennement LaPravda.ch » d'Alimuddin Usmani :

" Il apporte des affirmations qui sont des mensonges dont ça va être à lui de démontrer ce qu'il dit, donc ça sera le rendez-vous devant les tribunaux avec cet homme qui tout simplement, a une haine envers moi, mais je pense que c'est envers le Noir que je suis. On sent qu'il porte l'héritage de ces négriers juifs qui pendant des siècles ont déporté des hommes comme moi et je pense qu'il considère que nous ne sommes pas des êtres humains et que nous sommes des animaux avec un visage humain. (...) je crois que chez lui c'est devenu une religion le mensonge et donc j'espère qu'on aura la manifestation de la vérité devant les juges suisses, en tous cas il avance des choses qui sont erronées. C'est un menteur, c'est un raciste. (...) Donc là, cet homme, ce malhonnête aura à répondre de ses accusations, de ses propos, de ses mensonges devant la justice suisse".

A l'heure où ce rapport est finalisé, la procédure judiciaire suit son cours. La justice genevoise vient de renvoyer Dieudonné en jugement. Le procès aura lieu en 2021 à Genève.

Alain Soral

L'idéologue d'extrême droite Alain Soral, très proche de Dieudonné, a quant à lui également fait les gros titres ces deux dernières années suite à son déménagement à Lausanne. «Les Amis genevois de la tolérance»⁵, tel est le nom de l'association genevoise qu'utiliserait désormais cette figure de l'extrême droite française pour financer sa propagande qu'il diffuse sur le site internet de l'association française Égalité & Réconciliation (E & R), qu'il préside. Pour contourner les sanctions subies en France, l'argent n'est plus versé sur le compte de E & R en France mais sur celui de l'association genevoise, selon Tristan Mendès France qui se définit lui-même sur Twitter comme «observateur des extrêmes». En effet, suite aux nombreuses condamnations pénales d'Alain Soral pour antisémitisme et négationnisme, plusieurs services de paiements, dont Paypal et Stripe, se sont retirés du site de E & R.⁶

Le site internet donne une adresse et un numéro de téléphone au centre ville. Ce sont les coordonnées de l'étude de Me Pascal Junod. L'étude de Me Junod héberge l'adresse en Suisse d'un avocat français: Damien Viguière qui est l'actuel défenseur d'Alain Soral dans l'Hexagone.

Les Amis genevois de la tolérance utilisent les services de la plateforme financière Payrexx, à Thoune (BE), une version helvétique de Paypal. Son directeur, Ivan Schmid, explique qu'il ne connaît pas les Amis genevois de la tolérance. Il précise que chacun peut devenir un client du moment qu'il répond aux règles de la compliance. «Tout ce que je peux vous dire pour l'instant, c'est que nous avons reçu une demande d'Alain Soral mais nous l'avons refusée», explique-t-il.⁷

L'installation d'Alain Soral en Suisse est désormais actée. A la justice d'agir et aux autorités de dénoncer avec la vigueur nécessaire les agissements de cet idéologue raciste et antisémite. **Force est de constater que la CICAD n'est pas aidée par le Ministère public vaudois, qui malgré notre dénonciation pénale et l'appui du Syndic de Lausanne en personne n'est toujours pas entré en matière dans ce dossier.**

⁵ <http://www.lagdlt.com/>

⁶ «Condamné en France, Alain Soral s'installe à Lausanne», *Le Matin.ch*, 3.11.2019 <https://www.lematin.ch/suisse/negationniste-notoire-s-installe-lausanne/story/22667335>

⁷ « L'extrémiste Alain Soral met un pied en Suisse », *Le Matin Dimanche*, 3.11.2019

Condamnation d'Alexandre Bender pour négationnisme

La décision est tombée à la fin du mois de décembre 2020: Alexandre Bender reconnu coupable de discrimination raciale. Pour rappel, au cours de l'été 2019 le profil Twitter de ce Monsieur avait été repéré suite à la publication, sur les réseaux sociaux, de propos orduriers et antisémites depuis un compte Twitter nommé « New in Geneva », qui a été suspendu depuis. En parallèle, Alexandre Bender publiait sur un blog appelé « **GrandFacho.com** » d'immondes articles antisémites, négationnistes et racistes, dont voici quelques tristes exemples :

- **17 avril 2019** : « (...) les preuves de la Shoah montrées au grand public depuis 1945 sont sans valeur (...) l'histoire de l'Holocauste est fondée sur un délire continu »
- **11 juin 2019** : « Gazée et transformée en savon, la survivante de LOLocauste Leignel-Rosenberg se déchaîne contre les écoliers blancs pour qu'ils acceptent d'être soumis à l'islam »

• **5 juin 2019** : « Jesus strikes back : incarnez Adolf Hitler ou un croisé pour massacrer des migrants, des travelos et des juifs »

• **15 juin 2019** : « Ernst Zündel : le 20 avril 1988 à Toronto, l'impossibilité scientifique de l'Holocauste a été prouvée »

La CICAD a dénoncé pénalement ces faits au Ministère public le 16 juillet 2019. Nous avons produit à l'époque de nombreux extraits des publications faites par Monsieur Bender sur ces comptes en ligne. Entre 2019 et 2020, la CICAD par la voix de son avocat Me Grumbach a alerté le Ministère public à plusieurs reprises en indiquant que l'accusé continuait de diffuser des articles antisémites, négationnistes et racistes.

15

Antisionisme

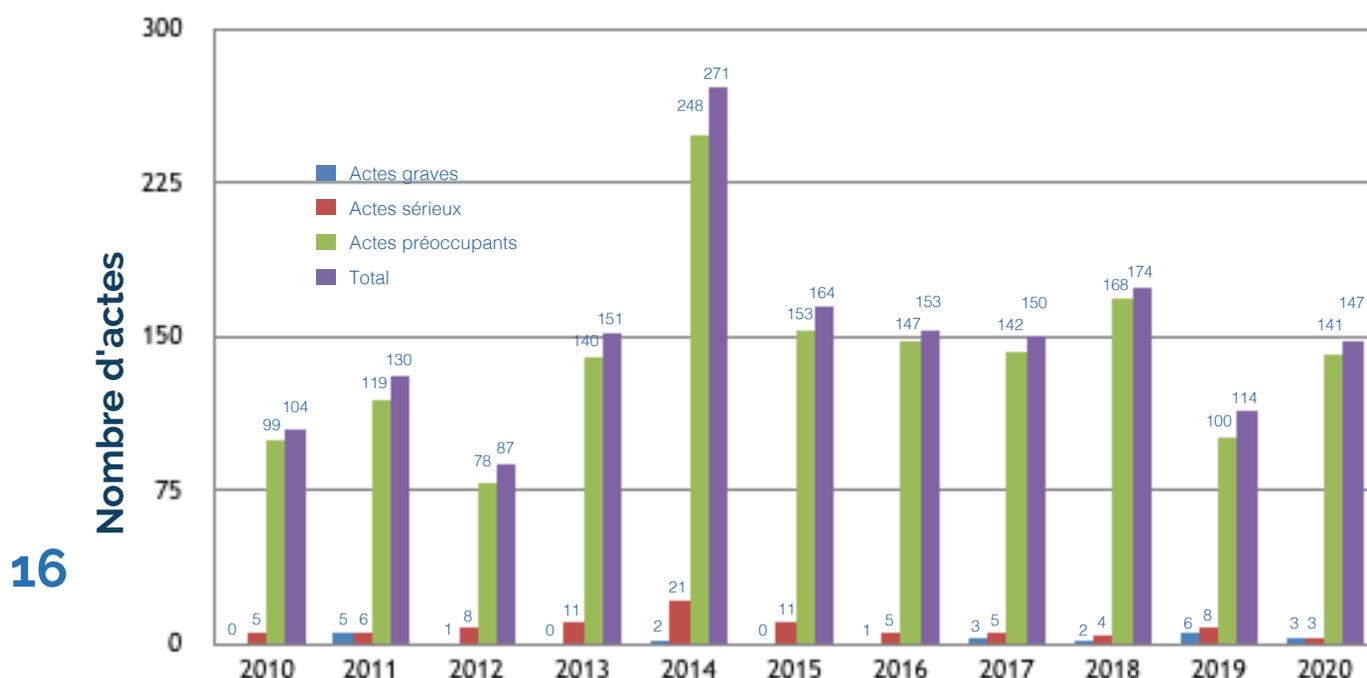
Après un an et demi de procédure, la justice condamne Alexandre Bender. La CICAD salue ce dénouement et espère que cette condamnation empêchera Alexandre Bender de récidiver dans son antisémitisme crasse.

La CICAD observe toujours un lien de cause à effet direct entre les flambées de violence au Proche-Orient et les pics de commentaires, propos ou actes antisémites. Des auteurs antisémites trouvent avec ce conflit un prétexte au déversement de leur haine antisémite. Pour rappel, l'année 2014 (Guerre dite « Bordure protectrice ») s'était achevée par un bilan très négatif et une augmentation sans précédent des actes antisémites dans toute la Suisse. Les années suivantes avaient été marquées par des chiffres en baisse et stables pendant trois ans avant de connaître un nouveau pic en 2018.

L'année 2020 n'a pas connu d'escalade du conflit israélo-palestinien, élément « déclencheur » important d'hostilité contre les Juifs.

04 Statistiques

Evolution des actes antisémites 2010 - 2020



Nous avons enregistré **147** actes antisémites en Suisse romande, dont **3** actes graves et **3** actes sérieux

actes sérieux

Il s'agit d'atteinte à la sensibilité des personnes et aux biens (courriers, insultes et injures, graffitis ciblés, ...)

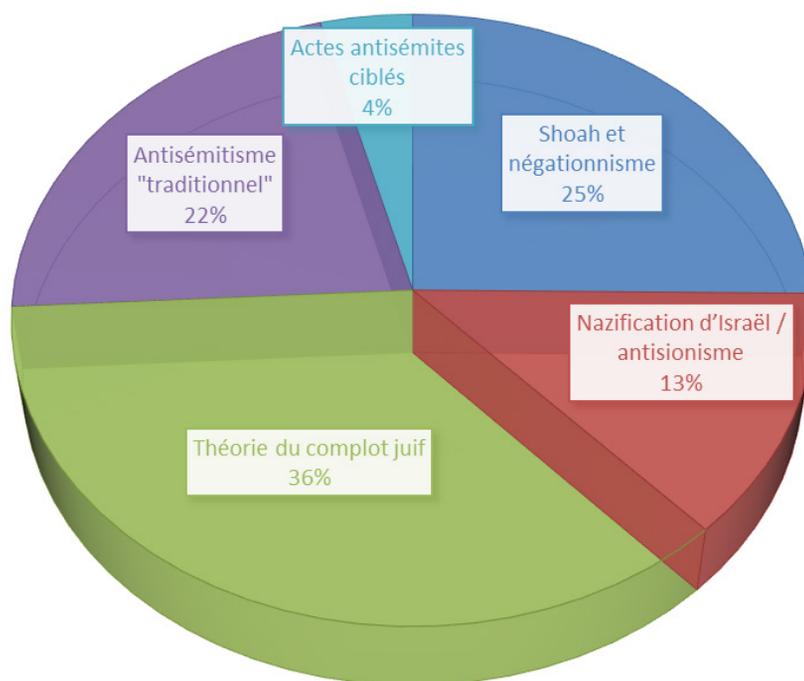
actes graves

Il s'agit d'atteinte à l'intégrité des gens et des biens (agression, harcèlement, bousculade, menace ciblée, désacralisation ou profanation, incendie ou destruction de bâtiments, intrusion, ...)

actes préoccupants et indicateurs

Sont considérés comme actes préoccupants : les graffitis non ciblés, les propos antisémites divers, y compris ceux disséminés sur internet

Actes antisémites répartis par catégories



17

Théorie du complot juif

La théorie du complot juif occupe une part très importante des actes antisémites (36%). L'antisémitisme dit « traditionnel » (22%), concerne les représentations haineuses des Juifs, véhiculées depuis l'antiquité et par des œuvres comme « Les Protocoles des Sages de Sion » par exemple. Cette catégorie d'antisémitisme se confond parfois avec les théories du complot juif contemporaines, puisque ces dernières ne font que recycler bien souvent les théories antisémites anciennes en les adaptant à l'actualité. L'augmentation significative des actes antisémites en lien avec la théorie du complot juif est indissociable de toute la mouvance conspirationniste liée au COVID-19 et ce sur deux fronts : la crise sanitaire et la vaccination. Deux événements qui seraient à la fois le fruit d'un vaste complot mondial profitant aux Juifs et dont ces derniers tireraient les ficelles à travers Israël, qui en serait la

base arrière. Les deux faces de la même médaille : accuser les Juifs d'avoir inventé la crise pour déstabiliser les sociétés et en tirer profit et également profiter de la crise afin de mieux vendre un vaccin qui profiterait aux Juifs et/ou à Israël. L'explication par le « la boucle est bouclée » ou « il n'y a pas de fumée sans feu ».

Le caractère obsessionnel est en outre observé de manière permanente pour certaines figures servant de boucs-émissaires dans ces milieux : George Soros, la famille Rothschild, Bill Gates, Mark Zuckerberg, Agnès Buzyn etc. En Suisse par exemple, le fait que Mme Anne Lévy ait été nommée à la tête de l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique) a servi de prétexte pour de nombreux commentaires antisémites et complottistes, basés quasi exclusivement sur son patronyme.

Shoah et négationnisme

La Shoah et le négationnisme occupent une part très conséquente des actes recensés en 2020 (1/4 du total des actes antisémites). Ces chiffres sont similaires aux données de l'année passée et ils ne baissent pas. Un tel chiffre doit interpeller.

A noter également que l'augmentation conséquente des théories du complot en lien avec le COVID-19 a une influence directe, puisque certaines de ces théories se basent sur le soi-disant « complot juif mondial », qui soit mentirait sur l'ampleur et même sur l'existence de la Shoah soit en tirerait profit pour faire avancer ses intérêts supposés ou ceux d'Israël (ou les deux).

Enfin, La Shoah et les sujets qui y sont associés servent de prétexte dans le débat public à toute occasion et quel qu'en soit l'objet. Une situation qui entraîne inévitablement un glissement vers la banalisation du génocide. Cette banalisation de la Shoah, volontaire ou inconsciente, relativise l'ampleur des atrocités commises par les nazis et leurs collaborateurs pendant la Seconde Guerre mondiale en comparant cette tragédie avec à peu près tout et n'importe quoi.

Qu'il s'agisse du transport de porcs comparé sans vergogne aux trains de la mort, d'une manifestation un peu virulente comparée à la « Nuit de Cristal », d'une joueuse de tennis suisse transformée par une journaliste en gardienne du camp d'Auschwitz

ou de parallèles établis entre la FINMA et la Gestapo... Tout devient ainsi prétexte aux amalgames et autres comparatifs avec le régime totalitaire nazi. Les exemples proviennent de tous les milieux : économiques, politiques, médiatiques. Au gré des vents et marées et des aléas de l'actualité, d'aucuns s'aventurent à comparer ce qui est incomparable dans le seul but de susciter l'émotion et l'adhésion du public. C'est par ces raccourcis fallacieux que l'on en arrive à banaliser le Mal. Comment transmettre aux plus jeunes la connaissance historique sur les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale si leurs aînés eux-mêmes les relativisent en traçant des parallèles qui n'ont pas lieu d'être ?

Nazification d'Israël / antisionisme

Malgré l'absence d'actualité explosive sur ce sujet cette année, nous constatons tout de même une légère augmentation des actes en lien avec l'antisionisme et la « nazification d'Israël ». Là encore, les théories du complot juif en lien avec le COVID-19 ont pesé car souvent elles ont tendance à assimiler non seulement tous les juifs du monde à Israël mais également à considérer qu'Israël en tant qu'Etat tirerait profit de la dégradation de la situation sanitaire mondiale.



Photomontage du Conseiller fédéral Alain Berset

#NonAuVirusDuComplot : L'extrémiste Alain Soral domicilié en Suisse s'en prend à l'une de ses cibles favorites ; les Juifs, dans cette vidéo visionnée plus de 400'000 fois ! Stop à la haine antisémite !

ALERTE FAKE NEWS ET COMLOT ANTISÉMITTE

La CICAD
reste mobilisée

#NonAuVirusDuComplot

"Je vais quand même citer les gens qui ont aujourd'hui en charge la médecine d'Etat : nous avons donc Lévy, Buzyn, Hirsch, Guedj, Deray, Jacob, Salomon enfin je veux dire... C'est *La Liste de Schindler* hein. "



FRANCE / SUISSE

19



son mari Lévy empêchait Didier Raoult de publier ses résultats tandis que Jérôme Salomon liquidait notre stock de masques Mais bon officiellement l'empoisonnement des puits au moment de la peste relève du mythe 🤔

123 724 1369



Coronavirus/ France/ Chine

Dieudonné : « Le coronavirus va justifier une crise financière par laquelle Rothschild et consorts vont dérober la totalité de l'épargne des moutons »

AVEC LES JUIFS...



... TU PERDS

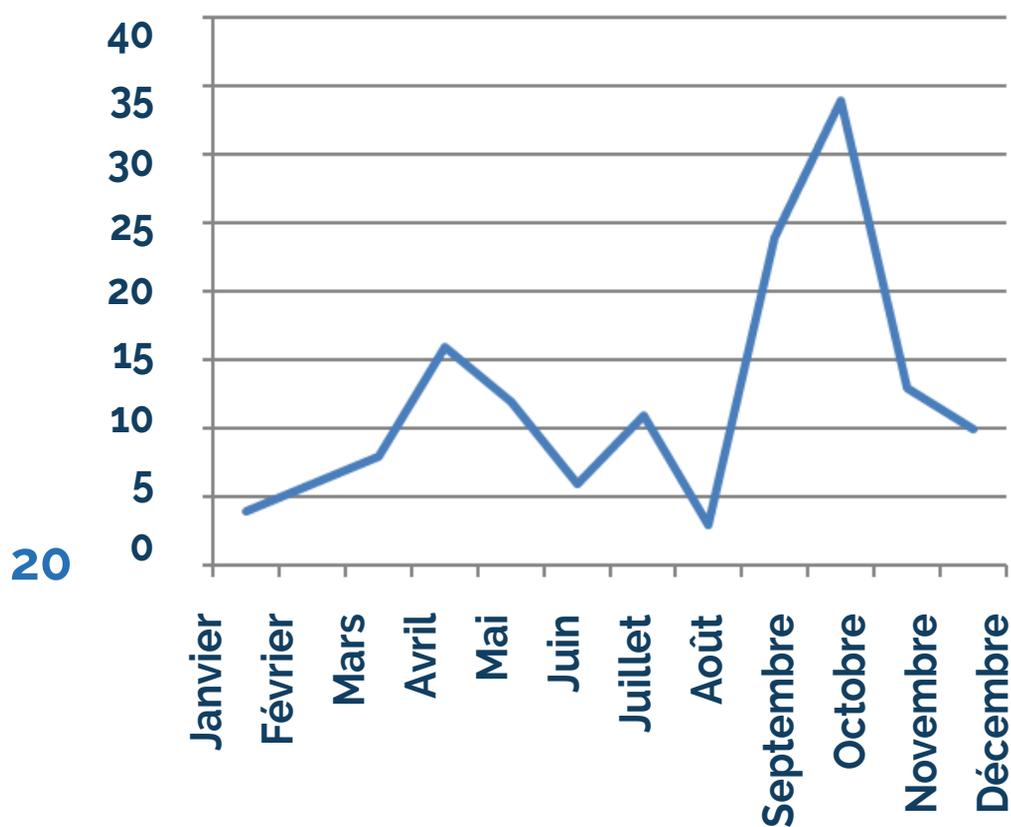
Qui a fabriqué le coronavirus ? Était-ce les États-Unis, Israël ou la Chine elle-même ?



criant : « Fake News, F... Schwartz, alors après ur de la Santé la commu avirus et de son traitem it une affirmation qui pr abo énigmatique Si ps dans la même vi iver libérant cette tre qu'une « Fake l d'indices donnent

ce 0220

Actes antisémites répartis par mois

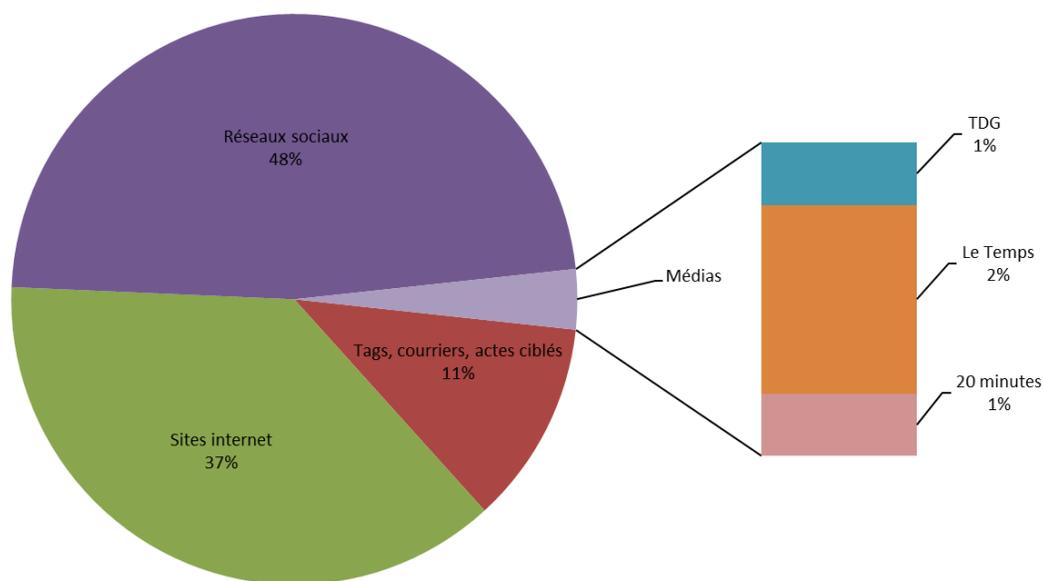


147
actes

En ce qui concerne la répartition des actes antisémites par mois, nous observons plusieurs pics qui correspondent directement à certains temps forts de l'actualité. Le premier d'entre eux est recensé au mois d'avril, lors du premier confinement et l'augmentation significative des commentaires liés au COVID. Au mois de juillet, c'est un article publié sur

le site d'Egalité&Réconciliation qui suscite un nombre conséquent de commentaires antisémites. L'explosion recensée entre les mois de septembre et novembre correspond en grande partie aux activités de PNS, Egalité&Réconciliation mais aussi des mouvements conspirationnistes.

Actes antisémites répartis par sources



21

Les réseaux sociaux et diverses plateformes digitales concentrent l'immense majorité des actes antisémites recensés dans ce rapport **(85% des actes au total)**. Malgré la difficulté pour répertorier l'ensemble de ces actes antisémites, la comptabilisation des pages suisses romandes publiques ouvertes et qui comptent (au moins) plusieurs centaines de followers permet de prendre le pouls de la situation.

La part désormais très importante qu'occupent les plateformes d'interaction des médias avec les lecteurs (commentaires en ligne, forums, blogs et réseaux sociaux) implique une plus grande vigilance dans la modération des contenus. La CICAD

constate avec satisfaction que la modération des commentaires sur ces plateformes médias a porté ses fruits en 2019. Nous recensons en effet moins de commentaires antisémites que les années précédentes. Pour rappel la CICAD avait interpellé entre autres la RTS en 2018, au sujet de plusieurs vidéos publiées sur les réseaux sociaux et dont les nombreux commentaires antisémites et négationnistes sont restés plusieurs semaines sans modération. Une situation que la rédaction de Temps Présent s'était engagée à améliorer.

Précision importante : il n'est bien entendu pas possible de surveiller l'ensemble des publications de contenus sur le web et de répertorier toutes les publications antisémites, même au niveau Suisse romand uniquement.

Synthèse nationale

05

En Suisse, deux rapports sur l'antisémitisme coexistent : l'un pour la partie francophone du pays et l'autre pour la partie germanophone. Une spécificité à l'image de la Suisse, de son caractère fédéral et multiculturel. La CICAD et la FSCI sont les deux seuls organismes de référence sur le territoire helvétique en ce qui concerne le recensement des actes et la prise en charge des victimes d'antisémitisme. Au vu des différences dans les méthodologies utilisées par la CICAD (Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation) et la FSCI (Fédération Suisse des Communautés Israélites) pour établir ces rapports, il n'est pas possible de comparer directement les chiffres et les catégories des incidents antisémites. Cependant, la production d'une synthèse nationale permet d'apporter une vision plus globale de la problématique antisémite en Suisse.

22

Pour analyser les similitudes et les différences entre les différentes parties linguistiques du pays, il convient également de prendre en considération que la Suisse romande est grandement influencée culturellement par la France alors que la partie germanophone du territoire est plus naturellement influencée par l'Allemagne. A titre d'exemple : Dieudonné, ses chansons antisémites et sa « quenelle » ou encore Alain Soral sont très populaires auprès des antisémites dans la partie francophone de la Suisse alors que ces derniers sont pratiquement inconnus en Suisse alémanique.

Violence, attaques verbales et vandalisme

En Suisse alémanique, le nombre d'incidents (voies de fait, insultes, déprédations, hors incidents en ligne) est resté stable à un niveau modéré et il n'y a pas encore eu d'attaques physiques contre des juifs ni de vandalisme contre des institutions juives enregistrées. Seule exception : les graffitis, dont on note une recrudescence. Par rapport à l'année dernière, en Suisse romande, les agressions physiques et verbales ont quelque peu diminué. Parallèlement, aucune synagogue n'a été la cible de vandalisme.

Antisémitisme sur Internet

La plupart des incidents antisémites en Suisse sont recensés sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux. La FSCI a enregistré à peu près le même nombre d'incidents en ligne en 2020 qu'en 2019, la CICAD a constaté quant à elle une augmentation significative des actes recensés en ligne en comparaison avec l'année 2019. Les plateformes digitales restent plus que jamais le vecteur principal d'antisémitisme en Suisse.

Théories du complot antisémite

La FSCI et la CICAD ont constaté cette année une forte augmentation des propos relayant des théories du complot visant les Juifs. Ceci est principalement lié à la crise du Covid.

Négationnisme

La négation de la Shoah est encore un phénomène marginal en Suisse alémanique mais il est plus courant d'entendre certaines références « humoristiques » sur cette période qu'en Suisse romande. Dans la partie francophone du pays, où le problème est plus important, il y a eu une diminution des articles négationnistes mais une légère augmentation des commentaires sur les réseaux sociaux relatifs à la négation de la Shoah. La nébuleuse négationniste en Suisse romande est beaucoup plus influencée par certaines figures françaises comme Robert Faurisson (mort en 2018) ou Vincent Reynouard.



23



Etoile de David et mouvements anti-vax

Deux affiches taggées à Genève

La sécurité des communautés juives de Suisse

06

24

Le terrorisme djihadiste toujours au premier plan

En Suisse, la menace terroriste est élevée depuis 2015, selon les conclusions des derniers rapports du Service de renseignement de la Confédération. Cette menace est principalement influencée et marquée par des acteurs djihadistes, en premier lieu des partisans de « l'Etat islamique » et d'Al-Qaïda. La Suisse fait partie du monde occidental considéré par les djihadistes comme hostile à l'islam et elle constitue de ce fait une cible légitime. Selon ces mêmes rapports, des intérêts juifs pourraient également être touchés.

La police genevoise s'inquiète des jeunes islamistes radicalisés

Dans une interview accordée à la *RTS* en novembre 2020, la Cheffe de la police genevoise Monica Bonfanti faisait part de son inquiétude face à la situation que connaît l'Europe et la Suisse en matière de terrorisme : « Depuis 2015 et les attentats de Paris, le risque d'une attaque sur le territoire européen et suisse est de nouveau très élevé, en raison de deux mouvances : le groupe Etat islamique et Al-Qaïda ».

9 personnes étaient parties à l'époque faire le djihad et deux d'entre elles sont revenues.

Extrémisme de droite

De plus, au regard des multiples attentats revendiqués par des milieux suprémacistes blancs et/ou néonazis, la vigilance reste plus que jamais nécessaire en Suisse. En Suisse, le tableau des milieux d'extrême droite est devenu plus flou depuis le rapport du SRC de 2020, mais l'on ne saurait parler d'un renouveau. Ce constat confirme surtout la présomption formulée à l'époque d'un repli dans l'ombre de l'extrémisme de droite violent sur le territoire helvétique. Néanmoins, les activités qui marquaient déjà le tableau de l'année dernière subsistent.

Certains groupes de Suisse romande ont organisé des soirées à thème ou sont apparus sur le devant de la scène dans le cadre de brèves actions. Depuis quelques temps, les milieux d'extrême droite ont davantage tendance à organiser des événements dans les locaux où sont implantés leurs groupes ou, dans la mesure du possible, dans des locaux à l'écart appartenant à des membres ou à des personnes connues dans ces milieux. Les soirées organisées sont notamment l'occasion d'assister à une présentation sur le thème du déclin de l'Occident ou de l'hégémonie de la pensée de gauche, ou encore de revenir sur des événements historiques en Suisse.¹

(voir la partie « Analyse générale » sous-chapitre « Extrême droite »).

Le Réseau national de sécurité recommandait, dans son concept du 17 avril 2018, un renforcement de la collaboration entre le Service de renseignement de la Confédération (SRC), les forces de police et les minorités particulièrement menacées comme par exemple la communauté juive. Lors de l'élaboration du concept, il a été décidé que la Confédération pourrait contribuer au financement des mesures de protection pour un montant maximal de 500'000 francs par an. Le Conseil fédéral a par la suite préparé l'ordonnance correspondante et ouvert la procédure de consultation.

La Confédération pourra participer financièrement aux coûts des mesures de protection architectonique, technique ou de nature organisationnelle destinées à prévenir les infractions contre les minorités menacées. Elle aidera au financement de clôtures, de murs, de caméras de surveillance ou de systèmes d'alarme. Elle pourra aussi contribuer au financement de la formation de membres des minorités dans les domaines de la gestion des risques et de la prévention des menaces. Enfin, des aides pourront être accordées pour des mesures qui visent à la sensibilisation ou l'information de larges groupes de la population. Le texte adopté ne permet cependant pas à la Confédération de participer au financement du personnel de sécurité.

Minorités entretenant des liens solides avec la Suisse et ses valeurs

La Confédération pourra octroyer des moyens financiers pour la protection de groupes particulièrement menacés d'être la cible du terrorisme ou de l'extrémisme violent. Il s'agit de minorités qui se distinguent par exemple par leur mode de vie, leur culture, leur religion, leurs traditions, leur langue ou leur orientation sexuelle, même si l'attention devrait se concentrer sur les communautés juives et musulmanes.

La décision de l'octroi des aides financières incombera à l'Office fédéral de la police (fedpol), qui examinera si le groupe concerné est particulièrement menacé, mais également s'il entretient des liens solides avec la Suisse et ses valeurs. Aucune contribution ne sera accordée aux activités politiques, au lobbying ou au prosélytisme religieux, pas plus qu'à la formation au maniement des armes. Les demandeurs qui poursuivent des activités illicites, qui font l'apologie de la violence ou qui la banalisent ne pourront pas non plus bénéficier du soutien de la Confédération.

L'ordonnance sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier est entrée en vigueur le 1er novembre 2019.²



Photomontage du Conseiller d'Etat Mauro Poggia

¹ « La Sécurité de la Suisse 2020 », Service de renseignement de la Confédération, 27.10.2020, pages 52-53

² « Minorités particulièrement menacées : la Confédération participera aux coûts de sécurité », Confédération Suisse, 10.10.2019

Les communautés juives de Suisse sont depuis en contact étroit avec les autorités politiques afin de suivre concrètement la mise en place de ces mesures adoptées par la Confédération. La sécurité de tous les citoyens, quelle que soit leur religion ou leur communauté, est une tâche régalienne de l'Etat. Il n'est plus concevable aujourd'hui que des citoyens doivent continuer à supporter, seuls, le fardeau de leur propre sécurité. L'adoption de l'ordonnance a été un signal important pour les minorités concernées, néanmoins bien insuffisant sans l'appui des cantons et des municipalités.

En Suisse romande, les autorités cantonales et municipales n'ont à ce stade pas fait montre de beaucoup d'engagement, ce qui est particulièrement stupéfiant au regard de l'importance de ces sujets et des enjeux qu'ils représentent.

Dans un communiqué publié le 29 janvier 2021, l'Office fédéral de la police (fedpol)³ indique que la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier doit être améliorée. Fedpol soutient depuis 2020 des

organisations qui requièrent une protection particulière. On entend par minorités les groupes de personnes numériquement inférieurs au restant de la population qui se sentent liées par leur mode de vie, leur culture, leur religion, leurs traditions, leur langue ou leur orientation sexuelle. Un besoin de protection particulier est admis si la menace de terrorisme ou d'extrémisme violent est accrue.

Pour l'année 2021, fedpol a approuvé un total de sept demandes pour un montant de près de 500 000 francs. Il s'agit de renforcer les mesures en matière de protection architectonique et technique en cas d'attaque terroriste ou relevant de l'extrémisme violent, de formation dans les domaines de la gestion des risques et de la prévention des menaces, de sensibilisation et d'information.

³ « Besoins de protection particuliers : fedpol soutient les minorités », Office fédéral de la police fedpol, 29.1.2021 <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/sicherheit/schutz-von-minderheiten.html>



Groupe néo-nazi en Valais

Protection juridique des victimes d'antisémitisme

07

La CICAD s'était exprimée en juillet 2016, suite au communiqué de presse du Département fédéral de justice et police intitulé « *Renforcer la protection contre la discrimination* ». L'évaluation et la conclusion sur l'« *Étude sur l'accès à la justice en cas de discrimination* » soulignaient que mis à part les lacunes dans le domaine du droit privé et les droits des homosexuels, des transgenres et des intersexués, « *la législation suisse offre dans son ensemble une protection satisfaisante contre la discrimination* ». Une conclusion qui n'est pas satisfaisante pour la CICAD.

Les associations luttant contre le racisme et l'antisémitisme en Suisse sont confrontées à certaines entraves ou manquements législatifs permettant d'assurer la défense des victimes de discrimination raciale.

L'une des plus grandes difficultés aujourd'hui concernant l'efficacité de la norme pénale antiraciste est liée au nouveau code de procédure pénale, entré en vigueur le 1er janvier 2011 : les associations ne peuvent plus se constituer partie civile dans les procédures relatives à cette norme. Cette difficulté est d'ailleurs présentée dans les recommandations de l'étude du CSDH concernant le racisme : « *Dans le domaine de la discrimination raciale au niveau pénal, enfin, l'argumentation que le Conseil fédéral développe pour s'opposer à l'octroi de la qualité de partie aux organisations n'est pas convaincante : s'il est vrai que le ministère public a ici le monopole de la justice répressive de l'État et doit agir en cas de nécessité, la défense des droits supra-individuels ne reçoit néanmoins pas nécessairement l'attention voulue en raison de la charge de travail des procureurs et du principe d'opportunité applicable aux poursuites pénales. Or, c'est*

précisément dans ces cas que les organisations pourraient introduire un recours contre une ordonnance de classement du ministère public et aider ainsi des groupes entiers à faire valoir leurs droits. Comme nous l'expliquons ci-dessus, tant les juristes (CFR) que les centres de consultation demandent l'octroi de la qualité de partie aux organisations dans ce domaine, jugeant que ce mécanisme revêt une grande importance dans l'accès à la justice. »
(Étude CSDH, 3.5 Conclusions, pp. 59-60)

1) Introduction d'une reconnaissance de la qualité de partie pour les organisations anti-racistes

Cette situation, dans laquelle les associations ne peuvent plus aider et accompagner les victimes du racisme ou se mobiliser spontanément, est une lacune du système législatif suisse. D'ailleurs, pour répondre à ce manque, une initiative parlementaire avait été déposée en juin 2015 à Genève par le Conseiller national Manuel Tornare. Cette initiative appelait à « créer une réglementation fédérale qui accorde aux organisations de défense de minorités la qualité pour agir dans les causes relatives à l'application de l'article 261bis du Code pénal suisse (CP) ». Cette initiative a depuis été rejetée.

27

2) La "quenelle", geste antisémite

Ce projet est toujours d'actualité, en témoigne l'affaire de trois hommes condamnés pour avoir effectué une « quenelle » devant une synagogue à Genève. L'un des trois individus avait fait opposition à cette ordonnance pénale et le Tribunal de police de Genève avait prononcé son acquittement. Le Procureur général – seul, dès lors que la CICAD n'a pas la qualité de partie – convaincu qu'il s'agissait d'un geste antisémite, a donc fait appel de cette décision. La Cour d'appel a finalement condamné le protagoniste et le Tribunal Fédéral avait définitivement tranché en statuant clairement que le geste de la « quenelle » effectué devant un bâtiment communautaire juif est bien un acte antisémite. Ce jugement démontre bien la nécessité d'une loi contre les expressions publiques de racisme illustrées par des signes et symboles.

3) Liker et partager des insultes peut conduire à une condamnation

Le Tribunal fédéral a rappelé, dans un arrêt publié en février 2020, que le fait de liker et/ou partager des propos discriminatoires constitue en soi un délit et contribue à améliorer la visibilité d'un contenu diffamatoire sur les réseaux sociaux.

4) La nécessité de l'adoption par le Parlement fédéral d'une définition sur l'antisémitisme

La CICAD estime qu'il est indispensable qu'une définition précise de l'antisémitisme soit adoptée par nos autorités, afin que ce phénomène puisse efficacement être combattu et sanctionné. La

working definition de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance) sur l'antisémitisme est une bonne référence.

Pour rappel, le 12 septembre 2019, le parlement suisse a accepté le postulat de Monsieur Paul Rechsteiner, qui demande à la Suisse d'adopter cette définition de l'antisémitisme. Le Conseil fédéral était ensuite chargé de produire un rapport sur l'opportunité d'utiliser, dans la politique intérieure et extérieure de la Confédération, la définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA. La CICAD a contacté en fin d'année 2020 le Département fédéral de l'intérieur pour faire le point. Ce rapport est prévu pour la mi-2021 (voir Annexes)

Nonobstant la norme antiraciste, la loi suisse permet en toute impunité

- L'existence de partis ouvertement racistes
- La diffusion et la vente d'objets nazis
- L'organisation de rassemblements comme des concerts néo-nazis « privés », clairement antisémites et racistes
- D'arborer des signes rappelant le fascisme et le nazisme

08

Recommandations

#Prévention et éducation

La lutte contre le racisme et l'antisémitisme doit se concevoir dans une approche d'éducation et de prévention.

- Sensibiliser et former les élèves face aux préjugés et manifestations racistes et antisémites grâce à des modules de prévention en classe.
- Mise en place d'une étude dans les établissements scolaires afin de mettre en évidence la présence de préjugés à caractère racistes et antisémites. Une telle enquête permettra d'étudier les opinions, les attitudes racistes, les actes de violence subis, la discrimination, les besoins de formation dans ce domaine et l'état actuel des connaissances.
- Des formations pour les enseignants, dont l'objectif sera de les aider à réagir face aux actes racistes et antisémites en milieu scolaire d'une part, et d'autre part de disposer d'une connaissance plus fine de ces phénomènes
- La pratique de la vérification des informations est plus que jamais nécessaire face à l'amplification des fake news. Pourquoi ces théories du complot prennent une telle ampleur ? Comment vérifier l'information face à l'essor de la désinformation ? Quels dispositifs et cibles privilégier pour combattre le virus du complot ? Il est plus que jamais essentiel de poser ces questions. La recherche de l'information, la qualité et les sources de cette information doivent faire l'objet d'une stratégie pédagogique approfondie, pleinement intégrée au cursus scolaire.

- Les clubs de sport doivent être sensibilisés à la thématique du racisme, de l'antisémitisme et de la discrimination. Les autorités devraient s'impliquer davantage afin de favoriser la lutte contre les discriminations dans le cadre sportif.

#Sensibilisation et vigilance

- Les victimes et les témoins d'actes antisémites doivent être encouragés à signaler ces actes auprès de la police et des organisations dédiées. Le mutisme participe à la banalisation de ce type de situations.
- Sensibilisation des fonctionnaires de police, notamment dans le conseil et l'accompagnement des victimes d'actes racistes et antisémites. De plus, l'enregistrement systématique des cas par la police et la collaboration avec les associations telles que la CICAD aideront à affiner les connaissances sur l'antisémitisme.
- Chaque élu devrait faire preuve de vigilance et d'engagement. Chaque acte antisémite est un coup porté aux valeurs que nous défendons tous. Nous attendons de nos élus qu'ils prennent les initiatives qui s'imposent et dénoncent, avec fermeté, toute atteinte à l'intégrité des personnes ou des biens et toute propagation du racisme.

29

#Médias et réseaux sociaux

- Les médias doivent rester vigilants quant au contenu des publications sur leurs sites et des blogs qu'ils hébergent. La liberté d'expression n'autorise pas les opinions et amalgames antisémites. Les rédactions romandes ont, semble-t-il, bien compris le problème que pose la diffusion de propos antisémites via les commentaires de lecteurs et ont pris un certain nombre de mesures afin d'y remédier. Nous saluons cette initiative. Néanmoins, trop de commentaires antisémites continuent de passer « entre les mailles du filet » de la modération.

- Les responsables des différentes rédactions doivent se montrer attentifs à certains titres d'articles, textes ou blogs qui pourraient véhiculer des préjugés antisémites. Notamment, l'appartenance religieuse de personnes impliquées dans des affaires pénales ne devrait pas être mentionnée lorsque cette information est sans lien avec l'affaire relatée.

- Les réseaux sociaux, dans lesquels les propos antisémites sont les plus nombreux, doivent continuer à être soumis à une surveillance rigoureuse. Les posts, pages ou groupes antisémites doivent être systématiquement supprimés.

#Protection juridique

- Introduction d'une reconnaissance de la qualité de partie pour les organisations afin qu'elles puissent agir face aux contrevenants à la norme pénale contre le racisme (article 261bis CP).
- Modification du code pénal par l'introduction de nouvelles dispositions punissant l'utilisation et la diffusion publique, la fabrication, l'importation et l'exportation de symboles racistes.
- Une définition précise de l'antisémitisme devrait être adoptée.



Screenshot vidéo complotiste COVID-Shoah

09

Pulls et t-shirts « Camp Auschwitz », « 6MWNE » (6 million were not enough), tatouages et symboles néo-nazis... Les images de l'attaque sans précédent contre les institutions démocratiques américaines ont choqué le monde entier. Au-delà du symbole très perturbant que cette prise d'assaut du Parlement américain représente pour toute personne attachée à la démocratie et au respect de l'Etat de droit, ces faits ont également mis en lumière une réalité brutale : l'extrême radicalisation d'une partie de la société et la culmination de ce que la radicalité théorique conspirationniste peut produire de pire, notamment dans cet affichage sans complexe de l'antisémitisme.

Ces discours haineux ont un impact direct sur les agressions antisémites. Un rapport publié en février 2021 par l'Anti-Defamation League (ADL) montre que malgré les efforts des géants de la Silicon Valley pour retirer les contenus extrémistes, 9% des utilisateurs de YouTube reconnaissent avoir vu des contenus émanant d'une chaîne dite « extrémiste ». 22% des internautes ont vu au minimum une vidéo provenant d'une chaîne « alternative », servant de passerelle vers des contenus beaucoup plus radicaux et extrêmes. Ce rapport constate également que malgré la suppression de chaînes extrémistes très médiatisées, « les contenus sur la suprématie blanche et autres contenus alternatifs et extrémistes sont restés accessibles de manière inquiétante ».¹

9 Juifs américains sur 10 disent s'inquiéter de la montée de l'antisémitisme. 84% des personnes interrogées estiment que l'antisémitisme a augmenté au cours des cinq dernières années. La communauté juive américaine, le plus important foyer démographique du peuple juif dans le monde



Un homme portant un pull Camp Auschwitz lors de l'assaut contre le Capitole, Washington

avec Israël, fait face ces dernières années à une recrudescence importante de l'antisémitisme. L'attentat contre la synagogue de Pittsburgh, où 11 personnes ont perdu la vie en octobre 2018, a profondément choqué le pays. Cette tragédie a été suivie d'autres attentats antisémites, à New York notamment, sans oublier les activités de la mouvance suprémaciste blanche néo-nazie qui ne cessent de croître. La situation observée aux Etats-Unis n'est pas un exemple isolé. En Europe également, comme dans d'autres parties du monde, les discours de haine véhiculés en grande partie par les réseaux sociaux ont été portés comme jamais par la crise du COVID-19.

¹ « 9% des visiteurs de YouTube ont vu des vidéos de chaînes « extrémistes » – enquête », The Times of Israel, 14.2.2021

En Allemagne, la situation se dégrade d'année en année. Les délits, agressions et insultes contre les Juifs ont augmenté de 13% en Allemagne en 2019 (2'032 actes). Le ministre de l'Intérieur, Horst Seehofer, a confirmé que la plus grande menace que subissent les Juifs en Allemagne provient de l'extrême droite, puisque 93.4% des crimes antisémites émanent de cette mouvance.²

« Il y a des liens directs entre l'actuelle propagation du coronavirus et celle de l'antisémitisme »

Felix Klein, Commissaire du gouvernement allemand en charge de l'antisémitisme

Le président du Conseil central des Juifs d'Allemagne, Josef Schuster, déclarait quant à lui que le nombre d'agressions antisémites avait atteint depuis 2019 « un niveau record depuis 20 ans ». Près d'un quart (22%) des crimes de haine en Europe et en Asie centrale visaient, en 2019, des personnes de confession juive, alors que les juifs représentent environ 1% de la population.³

La situation est tout aussi préoccupante en France, où des juifs ont été pris pour cible et assassinés en tant que juifs depuis maintenant une dizaine d'années. Assassinat d'Ilan Halimi par le tristement célèbre « gang des barbares », assassinats des enfants juifs de Toulouse et de leur père par Mohammed Merah, de Mireille Knoll et Sarah Halimi, attentat de l'Hyper Cacher entre autres. Une liste tra-

gique et non-exhaustive. Un sondage publié en janvier 2020 a fait grand bruit dans l'hexagone : 34% des juifs de France se sentent menacés en raison de leur religion. Le chiffre explose dans la catégorie des jeunes âgés de 18 à 24 ans, puisque 84% d'entre eux indiquent avoir déjà subi un acte antisémite. Croix gammées dans les cimetières juifs, insultes... Les actes antisémites ne cessent d'augmenter. Selon le rapport 2019 du SPCJ (Service de Protection de la Communauté Juive) basé sur les statistiques du Ministère de l'Intérieur, l'antisémitisme a augmenté de 121% en France depuis 2017.⁴ Les chiffres qui viennent d'être publiés par le SPCJ pour 2020 sont un peu plus rassurants : le nombre total d'actes antisémites recensés est en baisse par rapport aux années 2018 et 2019 (339 actes en 2020, 687 actes en 2019 et 541 actes en 2018). Néanmoins, le nombre d'agressions violentes demeure identique à l'année passée (44 actes contre 45 actes en 2019), malgré la diminution des activités communautaires en raison du confinement.

² « Allemagne : le gouvernement exprime sa honte après une agression antisémite », Le Point, 5.10.2020

³ « 2019 Hate Crime Reporting », OSCE-ODIHR Office for Democratic Institutions and Human Rights, 2019

⁴ « 2019, Rapport sur l'antisémitisme en France », SPCJ, 2019 <https://www.antisemitisme.fr/dl/2019-FR>



Profanation d'un cimetière juif en Allemagne, Copyright picture alliedpaB.Wustneck

Au Royaume Uni, le Community Security Trust avait publié des chiffres pour le premier semestre 2020 faisant état d'une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. Une augmentation significative liée à l'actualité COVID-19. 789 actes recensés au total sur cette période de Janvier à Juin. ⁵

Aux Etats-Unis comme en Europe, une augmentation de la violence antisémite liée à l'idéologie suprémaciste blanche d'extrême-droite a été observée. Les auteurs de ces actes partagent une idéologie extrémiste qui continue à faire des adeptes et à inspirer les passages à l'acte. L'internationalisation de cette idéologie raciste permet de plus en plus le partage des idées et le recrutement de nouveaux adeptes. L'ADL (Anti Defamation League) observe dans un rapport publié en 2020 ⁶ qu'avant l'avènement d'Internet, les suprémacistes blancs en Europe et aux Etats-Unis n'avaient pas de possibilité d'entrer en contact et de créer des liens avec la même fréquence qu'aujourd'hui. L'internationalisation de cette idéologie raciste et antisémite a été accélérée par des réseaux sociaux tels que Twitter, Gab, Minds, Telegram et des messageries comme 8chan, 4chan et Reddit, qui ont considérablement accéléré la diffusion des idées antisémites et racistes. Les suprémacistes blancs partagent une idéologie haineuse et la conviction que les changements démographiques en Eu-

rope et aux Etats-Unis sont des menaces culturelles. Les thèses complotistes sont ainsi largement relayées dans ces cercles.

Beaucoup de ces théories complotistes rendent responsables les juifs de l'immigration ou accusent les juifs de nuire à la « culture européenne blanche ». Leur haine s'exprime à l'égard d'autres minorités également.

Cette période de pandémie et de confinement a vu naître un phénomène inédit : les actes antisémites en lien avec les réunions virtuelles sur Zoom par exemple. Des personnes malveillantes profitent des réunions virtuelles ouvertes, en lien avec des événements communautaires juifs, afin de les infiltrer et commettre des actes antisémites (injures, images, saluts nazis etc). Nous évoquons dans ce rapport le cas d'une conférence Zoom de la Communauté des Juifs libéraux de Zürich, qui a récemment été perturbée par des personnes encagoulées qui ont infiltré la réunion et y ont affiché des images obscènes ainsi que des portraits d'Hitler. Ces actes antisémites ont été observés dans le monde entier.

Enfin, le terrorisme djihadiste reste une source de préoccupation majeure, en Suisse également.

⁵ « 1st half of 2020 sees near-record anti-Semitism in UK despite lockdown », Times of Israel, 30.7.2020 <https://www.timesofisrael.com/1st-half-of-2020-sees-near-record-anti-semitism-in-uk-despite-lockdown/>

⁶ « Hate beyond borders, the internationalization of white supremacy », Anti Defamation League (ADL) <https://www.adl.org/resources/reports/hate-beyond-borders-the-internationalization-of-white-supremacy>

Annexes 10

Méthodologie

#Mise en place d'un recensement d'actes antisémites

Depuis 2003, la CICAD se charge de collecter, d'enregistrer et d'analyser :

- les témoignages des victimes et des témoins d'actes antisémites,
- les documents et les textes antisémites.

Chaque acte antisémite, soigneusement répertorié dans notre base de données, est préalablement contrôlé et analysé. Le but est d'obtenir un maximum de renseignements afin de conseiller et d'accompagner au mieux les victimes et, le cas échéant, de prendre les dispositions qui s'imposent selon les circonstances. Face à un acte antisémite, la CICAD s'efforce en effet de déterminer, en concertation avec la victime, la solution la plus appropriée.

La CICAD a également mis en place un système de veille de différents sites internet afin de recenser de manière systématique les commentaires antisémites.

A noter néanmoins que tous les actes antisémites ne sont pas systématiquement portés à la connaissance de la CICAD, certaines personnes pouvant éprouver une appréhension à témoigner.

#Classification des actes recensés

L'ensemble des faits répertoriés est réparti en différents « types d'actes » qui permettent de dégager trois grandes catégories :

#Les actes graves

Il s'agit d'atteinte à l'intégrité des gens et des biens (agressions, harcèlements, bousculades, menaces ciblées, désacralisation ou profanation, incendies ou destruction de bâtiments, intrusions, ...).

#Les actes sérieux

Il s'agit d'atteinte à la sensibilité des personnes et aux biens (courriers, insultes et injures, graffitis ciblés, ...).

#Les actes préoccupants et indicateurs

Sont considérés comme actes préoccupants : les graffitis non ciblés, les propos antisémites divers, y compris ceux disséminés sur internet.

Par ailleurs, nous pouvons faire ressortir différentes catégories selon ces types d'actes. Ainsi, les actes sérieux se répartissent entre dommages à la propriété et insultes et les actes préoccupants, entre commentaires d'internautes, attaques ciblées sur internet, blogs et tags.

Définition de l'antisémitisme

« Antisémitisme » signifie, dans son acception commune : « une attitude d'hostilité à l'égard des minorités juives, quel que soit, d'ailleurs, le motif de cette hostilité ».¹ Cette hostilité peut aller d'une aversion individuelle jusqu'à des formes de persécution idéologiques et institutionnalisées.

Le Centre européen de surveillance du racisme et de la xénophobie [European Monitoring Center on Racism and Xenophobia ; EUMC] – en étroite collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe [OSCE], des experts internationaux de l'antisémitisme et des organisations de la société civile – a entrepris d'examiner une approche commune pour la collecte de données sur l'antisémitisme. Cet effort a conduit à la rédaction d'une Définition de travail de l'antisémitisme qui a été adoptée par l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance). Cette définition de l'antisémitisme a été adoptée entre autres par les gouvernements des pays suivants : Royaume-Uni, Allemagne, Israël, Autriche, Roumanie, Bulgarie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pays-Bas et Slovaquie. Une définition similaire est également utilisée par le Département d'Etat des Etats-Unis. L'IHRA est la seule organisation inter-gouvernementale dont le mandat est exclusivement consacré aux questions liées à l'Holocauste.

« L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer comme une haine envers les Juifs. Des manifestations rhétoriques et physiques d'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et / ou contre leurs propriétés, contre les institutions de la communauté juive et contre des installations religieuses.

« L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer comme une haine envers les Juifs. Des manifestations rhétoriques et physiques d'antisémitisme sont dirigées contre des individus juifs ou non-juifs et / ou contre leurs propriétés, contre les institutions de la communauté juive et contre des installations religieuses.

L'antisémitisme accuse fréquemment les Juifs de conspirer pour nuire à l'humanité, et est souvent utilisé pour blâmer les Juifs comme étant "la raison pour laquelle les choses vont mal". Il est exprimé oralement, par écrit, sous des formes visuelles, ainsi que par l'action, et emploie de sinistres stéréotypes et des traits de caractère négatifs.

Des exemples contemporains d'antisémitisme dans la vie publique, dans les médias, à l'école, sur le lieu de travail et dans la sphère religieuse peuvent [...] inclure, sans y être limité :

- *Le fait d'appeler à, d'aider ou de justifier le meurtre ou le mal causé aux Juifs au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision religieuse extrémiste.*
- *Le fait de faire des allégations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées à propos des Juifs en tant que tels, ou du pouvoir des Juifs en tant que collectivité – telles que, particulièrement mais non exclusivement, le mythe d'un complot juif mondial ou des Juifs contrôlant les médias, l'économie, le gouvernement ou d'autres institutions sociales.*
- *Le fait d'accuser les Juifs en tant que peuple d'être responsables de méfaits réels ou supposés commis par un simple individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des non-juifs.*
- *Le fait de nier les faits, la portée, les mécanismes (p. ex., les chambres à gaz) ou l'intentionnalité du génocide du peuple juif par l'Allemagne national-socialiste et ses défenseurs et complices durant la Deuxième Guerre mondiale (l'Holocauste).*
- *Le fait d'accuser les Juifs en tant que peuple, ou Israël en tant qu'Etat, d'avoir inventé ou d'exagérer l'Holocauste.*

¹Encyclopédie Universalis

A propos du terme "Antisémitisme"

- Le fait d'accuser les citoyens juifs d'être plus loyaux envers Israël, ou envers les priorités supposées des Juifs dans le monde, qu'aux intérêts de leur propre nation.

Des exemples de la manière dont l'antisémitisme se manifeste en rapport avec l'Etat d'Israël [...] pourraient inclure :

- Le fait de nier au peuple juif son droit à l'auto-détermination.

- Le fait d'appliquer un double standard en réclamant [d'Israël] un comportement qui n'est exigé ou attendu d'aucune autre nation démocratique.

- Le fait d'utiliser les symboles et images associées à l'antisémitisme classique (p.ex., l'affirmation que les Juifs ont tué Jésus ou les accusations de meurtre rituel) pour caractériser Israël ou les Israéliens.

- Le fait de dresser des comparaisons entre la politique israélienne et celle des nazis.

- Le fait de tenir les Juifs pour collectivement responsables des actions de l'Etat d'Israël.

L'EUMC précise, cependant, que "la critique d'Israël similaire à celle élevée contre n'importe quelle nation ne peut être regardée en soi comme antisémite." »²

²Traduction CICAD

Tributaire d'une vision raciale, le terme antisémitisme prête à confusion et ne suffit pas à rendre compte de toutes les haines antijuives. Le phénomène est ancien et protéiforme, de la judéophobie antique, qui s'oppose à la religion juive en passant par l'antijudaïsme chrétien, la judéophobie antireligieuse des Lumières, celle, anticapitaliste et révolutionnaire, du socialisme des origines, et l'antisémitisme à proprement parler, racial et nationaliste.³

Le mot antisémitisme a été inventé en 1879 par un journaliste allemand, Wilhelm Marr, pour désigner la haine des juifs et du judaïsme prônée au sein du parti politique La ligue antisémite.

Wilhelm Marr, lui-même antisémite, publie en mars de cette année-là un pamphlet intitulé : La victoire du judaïsme sur la germanité considérée d'un point de vue non confessionnel. Ce type de publications s'inscrit directement dans la tendance sociologique du dernier tiers du XIXe siècle, où la haine ancienne des Juifs revêt une dimension politique. Ce mouvement, qui s'étend

à l'Empire austro-hongrois, la Russie et la France, naît d'une réaction virulente face à l'émancipation des Juifs à cette époque de l'histoire européenne et leur visibilité plus importante dans la société. A la fin du XIXe siècle, l'hostilité religieuse envers les Juifs était considérée par de nombreux intellectuels comme obscurantiste et rétrograde. D'où la nécessité, pour signifier la haine des Juifs, de trouver un nouveau paradigme plus « scientifique » qui corresponde à l'esprit des lumières. L'antisémitisme de l'époque se concentre donc sur des traits prétendument permanents chez les Juifs en tant que groupe ethnique, afin de délégitimer leur statut d'égalité.

Ainsi, des philosophes, des universitaires et des artistes allemands considérant l'esprit juif comme étranger à la germanité, conçurent l'idée que le Juif était « non-allemand ». Des théoriciens de l'anthropologie raciale lui donneront par la suite un fondement pseudo-scientifique qui va directement influencer la pensée politique des futurs dirigeants nazis.⁴

Ces absurdités théoriques, dépourvues de la moindre valeur scientifique, deviennent à cette époque très respectables même parmi les élites intellectuelles et la distinction entre « aryen » et « sémite » s'est substituée à la plus ancienne opposition entre « chrétien » et « juif ».⁵

En employant le mot antisémitisme pour désigner la haine des juifs et d'eux seuls, Wilhelm Marr et ses émules commettent une double erreur :

1) Ils assimilent une catégorie linguistique (les langues sémitiques) à une catégorie raciale

2) Ils réduisent les usagers des langues sémitiques aux juifs uniquement

Cette étymologie déficiente à l'origine ne doit néanmoins pas occulter un fait indéniable : **le terme antisémitisme a toujours été appliqué aux Juifs, pour caractériser la haine à leur égard. Il n'a jamais qualifié l'hostilité à l'égard d'un autre peuple.**

Le terme antisémitisme n'a jamais visé les « Sémites » en tant que tels. Le terme « sémite » désigne de facto un groupe de langues de la même famille comme l'hébreu, l'arabe, l'araméen, le babylonien, l'assyrien ou l'éthiopien **et pas un groupe ethnique.**

Ainsi, toute argumentation visant à démontrer qu'un individu « Sémite » ne peut pas être antisémite n'est pas acceptable intellectuellement.

³ Taguieff Pierre-André, « Chapitre premier. Questions de mots : « racisme antijuif » et « antisémitisme » », dans L'antisémitisme. Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2015, p. 7-11. URL : <https://www.cairn.info/l-antisemitisme--9782130549093-page-7.htm>

⁴ United States Holocaust Memorial Museum

⁵ Texte extrait de « De l'antijudaïsme à l'antisémitisme » sur le site Herodote.net : <http://www.herodote.net/histoire/synthese.php?ID=24>

Définition de l'IHRA

a. Qu'est-ce que l'IHRA ?

L'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance), l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, rassemble des gouvernements et des experts pour renforcer, faire progresser et promouvoir l'éducation, la recherche et la commémoration de l'Holocauste et pour respecter les engagements souscrits à la Déclaration de Stockholm de 2000.

L'IHRA (anciennement le Groupe de travail pour la coopération internationale sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste, ou ITF) a été créée en 1998 par l'ancien Premier ministre suédois Göran Persson. L'IHRA compte aujourd'hui 33 pays membres, chacun reconnaissant que la coordination politique internationale est impérative pour renforcer l'engagement moral des sociétés et lutter contre la négation croissante du négationnisme et de l'antisémitisme.

Le réseau d'experts de confiance de l'IHRA partage ses connaissances sur les signes avant-coureurs du génocide et l'éducation sur l'Holocauste. Ces connaissances soutiennent les décideurs et les professionnels de l'éducation dans leurs efforts pour développer des programmes efficaces, et informent les responsables gouvernementaux et les ONG actives dans les initiatives mondiales de prévention du génocide.

b. La Déclaration de Stockholm

La Déclaration du Forum international de Stockholm sur l'Holocauste (ou « Déclaration de Stockholm ») est le document fondateur de l'Alliance internationale de la mémoire de l'Holocauste et elle continue de réaffirmer l'engagement de chaque pays membre de l'IHRA en faveur de principes partagés.

La déclaration était le résultat du Forum international organisé à Stockholm du 27 au 29 janvier 2000 par l'ancien Premier ministre suédois Göran Persson. Les représentants de 46 gouvernements, dont 23 chefs d'État

ou premiers ministres et 14 vice-premiers ministres ou ministres.

Leur vision est restée intacte, inchangée au cours des années suivantes, démontrant ainsi sa valeur universelle et durable.

Les membres de l'Alliance internationale de la mémoire de l'Holocauste sont attachés à la Déclaration du Forum international de Stockholm sur l'Holocauste, qui se lit comme suit:

1. La Shoah a fondamentalement remis en question les fondements de la civilisation. Le caractère sans précédent de l'Holocauste aura toujours une signification universelle. Après un demi-siècle, cela reste un événement suffisamment proche pour que les survivants puissent toujours témoigner des horreurs qui ont submergé le peuple juif. Les terribles souffrances des millions d'autres victimes des nazis ont également laissé une marque indélébile à travers l'Europe.

2. La magnitude de l'Holocauste, planifiée et réalisée par les nazis, doit être gravée à jamais dans notre mémoire collective. Les sacrifices désintéressés de ceux qui ont défié les nazis et qui ont parfois donné leur propre vie pour protéger ou sauver les victimes de l'Holocauste doivent également être inscrits dans nos cœurs. Les profondeurs de cette horreur et la hauteur de leur héroïsme peuvent être des pierres de touche dans notre compréhension de la capacité humaine au mal et au bien.

3. Alors que l'humanité est toujours marquée par le génocide, le nettoyage ethnique, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, la communauté internationale partage la responsabilité solennelle de lutter contre ces fléaux. Ensemble, nous devons défendre la terrible vérité de l'Holocauste contre ceux qui le nient. Nous devons renforcer l'engagement moral de nos peuples et l'engagement politique de nos gouvernements pour faire en sorte que les générations futures puissent comprendre les causes de l'Holocauste et réfléchir à ses conséquences.

4. Nous nous engageons à intensifier nos efforts pour promouvoir l'éducation, la commémoration et la recherche sur l'Holocauste, tant dans les pays qui ont déjà fait beaucoup que dans ceux qui choisissent de s'associer à ces efforts.

5. Nous partageons l'engagement d'encourager l'étude de l'Holocauste dans toutes ses dimensions. Nous allons promouvoir l'éducation sur l'Holocauste dans nos écoles et universités, dans nos communautés et l'encourager dans d'autres institutions.

6. Nous partageons l'engagement de commémorer les victimes de l'Holocauste et d'honorer ceux qui s'y sont opposés. Nous encouragerons des formes appropriées de commémoration de l'Holocauste, y compris une Journée annuelle de la commémoration de l'Holocauste, dans nos pays.

7. Nous partageons l'engagement de mettre en lumière les ombres encore obscurcies de l'Holocauste. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'ouverture des archives afin de nous assurer que tous les documents relatifs à l'Holocauste sont mis à la disposition des chercheurs.

8. Il convient que cette conférence, la première grande conférence internationale du nouveau millénaire, déclare son engagement à planter les graines d'un avenir meilleur au milieu d'un passé amer. Nous comprenons la souffrance des victimes et nous nous inspirons de leur lutte. Notre engagement doit être de nous souvenir des victimes qui ont péri, de respecter les survivants encore parmi nous et de réaffirmer l'aspiration commune de l'humanité à la compréhension mutuelle et à la justice.

c. Pays membres de l'IHRA



Pays de liaison : Portugal

Pays observateurs : Albanie, Bosnie Herzégovine, El Salvador, Moldavie, Monaco, République de Macédoine du Nord, Turquie et Uruguay

39

d. Working definition de l'IHRA

Il s'agit d'une définition de travail qui fait l'unanimité au sein des associations luttant contre l'antisémitisme et pour la préservation de la mémoire de la Shoah. La CICAD utilise cette définition comme base pour sa définition de l'antisémitisme.

La définition opérationnelle de l'antisémitisme, non contraignante, a été adoptée par les 31 États membres de l'IHRA le 26 mai 2016:

«L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte.»

Les exemples suivants, destinés à guider le travail de l'IHRA, illustrent cette définition:

L'antisémitisme **peut** se manifester par des attaques à l'encontre de l'État d'Israël lorsqu'il est perçu comme une collectivité juive. **Cependant**, critiquer Israël comme on critiquerait tout autre État **ne peut pas être considéré comme de l'antisémitisme**. L'antisémitisme consiste souvent à accuser les Juifs de conspirer contre l'humanité et, ce faisant, à les tenir responsables de «tous les problèmes du monde». Il s'exprime à l'oral, à l'écrit, de façon graphique ou par des actions, et fait appel à des stéréotypes inquiétants et à des traits de caractère péjoratifs.

Parmi les exemples contemporains d'antisémitisme dans la vie publique, les médias, les écoles, le lieu de travail et la sphère religieuse, on peut citer, en fonction du contexte et de façon non exhaustive:

- l'appel au meurtre ou à l'agression de Juifs, la participation à ces agissements ou leur justification au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision extrémiste de la religion;
- la production d'affirmations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées sur les Juifs ou le pouvoir des Juifs en tant que collectif comme notamment, mais pas uniquement, le mythe d'un complot juif ou d'un contrôle des médias, de l'économie, des pouvoirs publics ou d'autres institutions par les Juifs;
- le reproche fait au peuple juif dans son ensemble d'être responsable d'actes, réels ou imaginaires, commis par un seul individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des personnes non juives;
- la négation des faits, de l'ampleur, des procédés (comme les chambres à gaz) ou du caractère intentionnel du génocide du peuple juif perpétré par l'Allemagne nationale-socialiste et ses soutiens et complices pendant la Seconde Guerre mondiale (l'Holocauste);
- le reproche fait au peuple juif dans son ensemble d'être responsable d'actes, réels ou imaginaires, commis par un seul individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des personnes non juives;
- le reproche fait aux citoyens juifs de servir davantage Israël ou les priorités supposés des Juifs à l'échelle mondiale que les intérêts de leur propre pays;
- le refus du droit à l'autodétermination des Juifs, en affirmant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste;
- le traitement inégalitaire de l'État d'Israël, à qui l'on demande d'adopter des comportements qui ne sont ni attendus ni exigés de tout autre État démocratique;
- l'utilisation de symboles et d'images associés à l'antisémitisme traditionnel (comme l'affirmation selon laquelle les Juifs auraient tué Jésus ou pratiqueraient

des sacrifices humains) pour caractériser les Juifs et les Israéliens;

- l'établissement de comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des Nazis;
- l'idée selon laquelle les Juifs seraient collectivement responsables des actions de l'État d'Israël.

Un acte antisémite est une infraction lorsqu'il est qualifié ainsi par la loi (c'est le cas, par exemple, du déni de l'existence de l'Holocauste ou de la diffusion de contenus antisémites dans certains pays).

Une infraction est qualifiée d'antisémite lorsque les victimes ou les biens touchés (comme des bâtiments, des écoles, des lieux de culte et des cimetières) sont ciblés parce qu'ils sont juifs ou relatifs aux Juifs, ou perçus comme tels.

La discrimination à caractère antisémite est le fait de refuser à des Juifs des possibilités ou des services ouverts à d'autres. Elle est illégale dans de nombreux pays.

Conseil des Etats Session d'automne
2019 Quatrième séance

19.3942 - Définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA

#Postulat Rechsteiner

La Suisse fait partie de l'IHRA, cette Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, car le fléau de l'antisémitisme a été virulent dans toute l'Europe et donc aussi en Suisse. L'antisémitisme génocidaire, rupture de la civilisation par excellence dans l'histoire européenne, est né de l'Allemagne nazie. Il n'y avait rien de comparable en Suisse. Néanmoins, l'hostilité envers les juifs et l'antisémitisme ont malheureusement aussi une mauvaise tradition en Suisse

L'hostilité envers les Juifs était répandue dans tout l'Occident chrétien. Dans la région de la Suisse actuelle, il y a toujours eu des pogroms et des expulsions massives de Juifs, par exemple en 1294 à Berne ou 1349 à Zurich. Avec la discrimination systématique à l'encontre de la population juive en Suisse, la création de l'État en 1848 n'est pas terminée. Ce n'est qu'après un long délai que les hommes juifs ont été légalement assimilés aux hommes chrétiens en 1866, et après la Première Guerre mondiale, la politique de naturalisation a été antisémite jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le point culminant négatif de l'antisémitisme en Suisse a été la politique des réfugiés à l'époque nazie. Comme vous pouvez le lire dans le rapport actuel sur les réfugiés de la commission d'experts indépendants sur la Suisse et la Seconde Guerre mondiale, ladite Commission Bergier, la Suisse a toujours renforcé sa défense contre les réfugiés juifs lorsque les nazis ont durci leur politique de meurtre des juifs. La Commission Bergier fournit des preuves détaillées que cette politique était motivée par l'antisémitisme. Beaucoup ont été persécutés et d'autres admis en Suisse, et de nombreux ressortissants suisses, surtout le capitaine de police Paul Grüniger de Saint-Gall, n'ont pas fermé les yeux sur la menace mortelle pour les réfugiés en tant que réfugiés. La levée de 137 condamnations pénales à l'encontre des secouristes en vertu de l'ancienne loi sur la réhabilitation en témoigne. Mais cela ne

change rien au fait qu'un grand nombre de réfugiés mortellement menacés ont été rejetés à la frontière et même remis aux persécuteurs dans des cas individuels.

L'antisémitisme n'était pas seulement un gros problème à l'époque. Il existe toujours aujourd'hui.

Nous les Gentils, nous le percevons peut-être moins que les Juifs de Suisse et des pays voisins. On a beaucoup parlé récemment des lobbies juifs, auxquels des pouvoirs spéciaux sont attribués. Survivant et milliardaire juif de l'Holocauste, George Soros, qui tente avec une partie de sa fortune de renforcer les structures démocratiques en Europe de l'Est, est systématiquement diffamé comme un méchant, un cerveau et un marionnettiste. Même le flux de réfugiés du Moyen-Orient et d'Afrique est décrit comme son œuvre. L'antisémitisme ne s'est jamais arrêté aux frontières nationales dans l'histoire. C'est encore le cas aujourd'hui, à une époque où les théories du complot et les mensonges peuvent se propager plus facilement et plus rapidement sur Internet que jamais auparavant dans l'histoire.

La Suisse n'est pas une île. Nous aussi, nous sommes appelés à apporter notre contribution à la lutte contre l'antisémitisme; et telle est - ni plus, ni moins - l'intention du postulat. Une dernière remarque: si nous exprimons, avec l'acceptation du postulat, que nous voulons combattre l'antisémitisme avec détermination, alors c'est aussi un signe fort de la lutte contre les autres formes de racisme et contre l'incitation à l'incitation et aux préjugés contre les minorités, à commencer par les Yéniches, Sinti, les homosexuels et la minorité de musulmans en Suisse.

Je vous demande d'accepter le postulat.

Alain Berset, Conseiller fédéral:

Le postulat que nous discutons maintenant aborde un problème qui, malheureusement, est encore et toujours d'actualité. Nous le savons, en Suisse aussi, l'antisémitisme existe, et les membres de la minorité juive peuvent être confrontés à de l'hostilité, voire à des agressions physiques. Le rapport publié la semaine dernière par le Service de lutte contre le racisme dresse à ce titre un tableau complet du racisme et de l'antisémitisme en Suisse.

D'après les données des associations juives, il y a eu 150 actes antisémites en 2017, 174 en 2018 dans notre pays. Il faut ajouter à cela les nombreux crimes de haine sur Internet, qui sont en constante augmentation. Ces cas prouvent malheureusement que les frontières entre réalité et virtualité s'estompent de plus en plus.

Le rapport du Service de lutte contre le racisme présente aussi des données de l'enquête "Vivre ensemble en Suisse", réalisée par l'Office fédéral de la statistique. Dans la dernière enquête, celle de 2018, on constate que 9 pour cent des personnes interrogées avaient des opinions négatives sur les juifs et 12 pour cent approuvaient les stéréotypes négatifs attribués à ce groupe de population. Ce sont des valeurs qui sont stables depuis des années et qui correspondent à celles des pays voisins, mais cela n'en fait pas moins des valeurs qui sont préoccupantes et qui exigent une réaction de notre part. Je crois que le postulat de Monsieur Rechsteiner s'inscrit dans ce contexte.

Le racisme et l'antisémitisme sont une menace pour notre cohésion sociale; c'est pour cela qu'il est indispensable de prendre des mesures pour que toutes les personnes puissent participer sur un pied d'égalité à la vie de notre société, que cela soit dans le domaine du travail, lors de la recherche d'un logement ou dans la vie publique, et ce quelle que soit leur origine, leur nationalité ou leur appartenance religieuse.

Le Conseil fédéral a déjà décidé de mieux coordonner, avec les cantons, les mesures de protection des minorités menacées. Nous allons adopter, d'ici à la fin de l'année, l'ordonnance sur les mesures visant à garantir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier, ce qui devrait permettre à la Confédération de participer financièrement aux mesures de sécurité.

Dans ce contexte, quel est l'intérêt que nous voyons à l'acceptation de ce postulat? D'abord, il faut rappeler que la définition de l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) n'est pas contraignante juridi-

quement et que procéder, dans ce contexte, à son analyse détaillée pourrait non seulement nous permettre d'approfondir et d'affiner notre compréhension de l'antisémitisme, mais aussi de créer des conditions permettant la mise en place de mesures pertinentes et efficaces. Vous le savez, en Suisse, nous avons une approche avisée des normes internationales, quelles qu'elles soient et, dans ce cadre, il est pertinent, de l'avis du Conseil fédéral, de soumettre la définition de l'IHRA à une analyse juridique détaillée et d'évaluer ainsi la politique suisse de lutte contre l'antisémitisme.

L'acceptation du postulat permettrait donc au Conseil fédéral de s'exprimer de manière claire, circonstanciée sur toute forme d'antisémitisme, et ce avec le soutien de votre conseil, et d'examiner la définition de l'IHRA sur le fond. C'est un rapport qui pourrait par ailleurs fournir une base fondée pour éclairer la discussion politique complexe sur des éléments constitutifs de l'antisémitisme. C'est aussi un rapport qui devrait nous permettre d'évaluer la politique de lutte contre l'antisémitisme menée aux niveaux fédéral, cantonal et communal et d'établir si c'est nécessaire de proposer des modifications ou des mesures supplémentaires.

C'est dans ce sens que le Conseil fédéral vous invite à accepter le postulat.

Angenommen – Adopté

Adoption de la définition de l'IHRA par la Suisse : où en est-on ?

La CICAD a contacté en fin d'année le Département fédéral de l'intérieur au sujet de l'adoption par la Confédération helvétique de la définition de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance).

Pour rappel, Le 12 septembre 2019, le parlement suisse a accepté le postulat de Monsieur Paul Rechsteiner, qui demande à la Suisse d'adopter cette définition de l'antisémitisme. Le Conseil fédéral était ensuite chargé de produire un rapport sur l'opportunité d'utiliser, dans la politique intérieure et extérieure de la Confédération, la définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA. Le rapport est prévu pour la mi-2021.

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=47030>

Antisionisme et critique d'Israël

#Définition du sionisme et de l'antisionisme

Bien que le terme « sionisme » désigne en réalité plusieurs idéologies et sensibilités différentes (religieuse, laïque, de gauche, de droite,...), il est possible d'identifier un certain nombre de caractéristiques communes à ces différentes idéologies. Le sionisme peut ainsi se définir comme « le mouvement de libération nationale du peuple juif »⁶ dont le but est de « donner un Etat au peuple juif dispersé de la Diaspora ».⁷

Le terme « sionisme » a été créé en 1890 par l'intellectuel Nathan Birnbaum, l'un des premiers penseurs sionistes⁸, et fait directement référence au Mont Sion, symbole de Jérusalem et de la Terre d'Israël.

#Critique d'Israël

Dans un régime démocratique, la critique politique est garantie au titre de la liberté d'expression (art.16 al.2 de la Constitution fédérale : « Toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion »). Il est donc permis à tout un chacun de critiquer les actes ou la politique d'un Etat

et Israël n'échappe pas à cette règle. Les Israéliens eux-mêmes ne se privent d'ailleurs pas de critiquer leur gouvernement ou leurs institutions. Dans ce cadre, l'IHRA précise dans sa définition que la critique d'Israël similaire à celle élevée contre n'importe quelle nation ne peut être regardée en soi comme antisémite.

Ainsi, il est important de faire la distinction entre la critique tout-à-fait légitime des actions d'Israël et l'antisionisme. L'antisionisme n'a rien à voir avec une quelconque critique de la politique israélienne. Il s'assimile bel et bien au refus fait aux juifs d'avoir un Etat et, par-là, à de l'antisémitisme.

⁶ Frédéric Encel et François Thual, Géopolitique d'Israël, éditions du Seuil, 2006, p. 353

⁷ Michel Mourre, Dictionnaire d'Histoire universelle, éditions Bordas, 2006, p. 1335

⁸ Né à Vienne en 1864, Nathan Birnbaum est le cofondateur, en 1882, de la première organisation d'étudiants juifs, Kadima. En 1884, il publie Die Assimilationsucht (« La maladie de l'assimilation »), un des premiers textes à développer des thèses sionistes. La même année, il fonde le périodique Selbst-Emanzipation ! (« Auto-émancipation ! »), qui reprendra, entre autres, les idées de Léon Pinsker, l'autre précurseur du sionisme. C'est dans ce cadre qu'il crée les termes « sioniste », « sionisme » et « sionisme politique ». Ses idées seront plus tard reprises et développées par Theodore Herzl.

Théories du complot et antisémitisme

Une théorie du complot (on parle aussi de conspirationnisme ou de complotisme) est un récit pseudo-scientifique, interprétant des faits réels comme étant le résultat de l'action d'un groupe caché, qui agirait secrètement pour modifier le cours des événements en sa faveur et au détriment de l'intérêt public. Incapable de faire la démonstration rigoureuse de ce qu'elle avance, la théorie du complot accuse ceux qui la remettent en cause d'être les complices de ce groupe caché. Elle contribue à semer la confusion, la désinformation et la haine contre les individus ou groupes d'individus qu'elle stigmatise.⁹

Les adhérents au conspirationnisme / complotisme

1. S'appuient sur une prétention à la critique
2. S'attachent à remettre systématiquement en question les versions dites « officielles »
3. Refusent tout argument critique face à leur version dite « alternative »

44

En observant le regain d'intérêt actuel pour les thèses complotistes, d'aucuns pourraient penser qu'il s'agit d'un phénomène inédit et contemporain. Or ce n'est pas le cas. Dans sa nature même, le complotisme correspond à une réaction très humaine, s'esquissant comme une tentative de compréhension de réalités qui nous échappent. Le complotisme rassure car il donne des clés de lecture simples (et simplistes) à des phénomènes très complexes. A travers le complotisme, beaucoup de personnes ont la sensation de maîtriser la marche du monde car tout événement aurait une explication et un sens «caché».

Tout un chacun peut être confronté, même sans le vouloir, à des théories du complot. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les discours complotistes n'ont cessé de proliférer sur Internet. Ces discours sèment la méfiance envers toute parole institutionnelle et creusent des antagonismes de plus en plus profonds dans nos sociétés. Dans cette optique conspirationniste, toute information

factuelle est présentée comme «douteuse». Se présentant comme «alternatives», les théories du complot prétendent rétablir une «vérité que l'on nous cache».

Si le fantasme d'un groupe occulte agissant dans l'ombre pour accomplir un but machiavélique n'est pas nouveau, il est important de décortiquer ces théories pour mieux les comprendre. Ces dernières ont remis au goût du jour des discours d'inspiration fasciste et antisémite, en les recyclant pour les amener vers la modernité.

Dans sa forme plus «théorisée», l'émergence du complotisme prend son essor durant la Révolution française. C'est à cette époque que plusieurs auteurs publient des pamphlets traitant du complot maçonnique ou des «Illuminés». Plusieurs pamphlets sont publiés à cette époque dont «Essai sur la secte des Illuminés» en 1789.¹⁰

⁹ On te manipule, Gouvernement.fr, 11.2.2016

¹⁰ Marie Peltier, L'ère du complotisme, la maladie d'une société fracturée, 2016

#Aux origines du «complot juif mondial» : Les Protocoles des sages de Sion

Les Protocoles des Sages de Sion marquent un avant et un après dans la diffusion de la pire propagande antisémite. L'auteur supposé du livre, Piotr Ratchovsky, travaillait pour la police secrète tsariste à Paris au XIXe siècle. Il s'en prenait régulièrement aux Juifs dans des faux pamphlets ou des lettres d'accusation, lorsqu'il cherchait un bouc émissaire auquel faire endosser la colère des Russes exaspérés par le régime tsariste.

Les Protocoles sont pour la première fois révélés au public en Russie le 26 août 1893 dans une revue antisémite. Comme dans toutes les rééditions à venir, il n'est jamais fait mention de l'auteur ni de la provenance du manuscrit. Le livre est composé de 24 "conférences", au cours desquelles sont divulgués les moyens de régner sur le monde et de réduire les non-Juifs à l'état d'esclaves. Le livre est en fait une compilation de textes plus ou moins antisémites, qui évoquent des assemblées nocturnes et des manipulations occultes, ainsi que des attaques contre les idées libérales. Il plagie aussi un pamphlet français dirigé contre Napoléon III, qui ne s'intéresse pas du tout aux Juifs.

Dans les Protocoles, les Juifs sont tour à tour tenus responsables de la chute des monarchies chrétiennes, de la ruine de l'aristocratie, de la Révolution Française... Pour révéler le secret des Sages et leur ôter ainsi toute puissance, il faut publier et diffuser les Protocoles le plus largement possible. Pour déjouer le complot, il faut présenter des preuves. Et comme il n'y en a pas, on fabrique un faux. C'est ainsi que les Protocoles sont nés.

Malgré les preuves abondantes de la falsification outrancière que représente cet ouvrage, celui-ci n'a cessé d'être traduit et diffusé dans le monde entier.

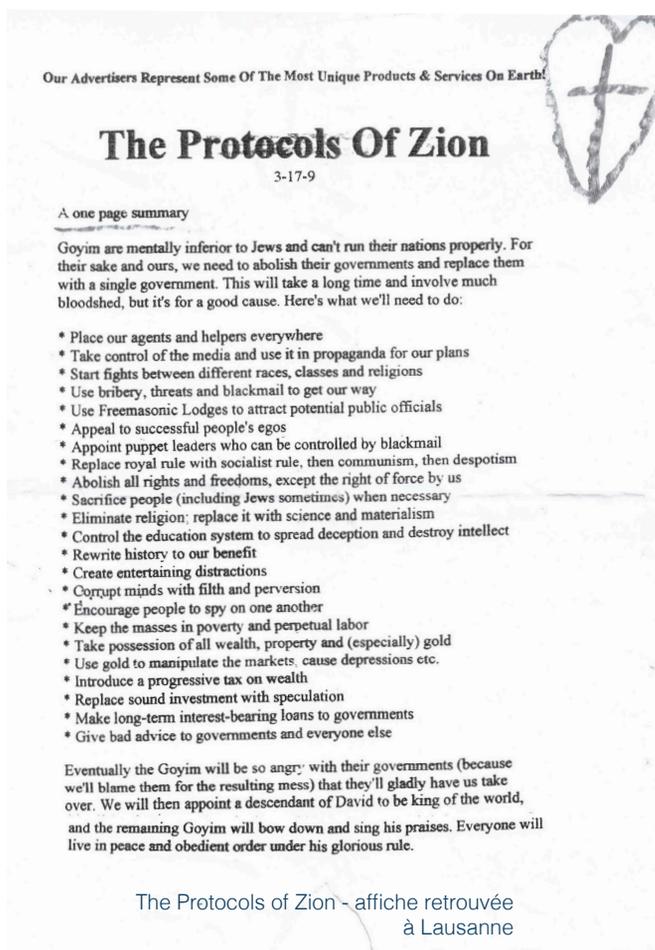
Les nazis y ont puisé les fondements de leur idéologie, dès 1919 et jusqu'en 1945. Au Japon, où il n'y a quasiment pas de Juifs, on

peut facilement se procurer les Protocoles. Dans les pays arabes, c'est aujourd'hui encore un véritable best-seller. Aux Etats-Unis, les militants de Nation of Islam le vendent à toutes leurs manifestations. En Europe, il est régulièrement cité en référence par les négationnistes qui ont remis au goût du jour le thème du complot juif mondial.

En Suisse, les Protocoles sont interdits depuis 1935, à l'issue d'un procès intenté contre le "Front national", une organisation antisémite et pro-nazie qui avait distribué des exemplaires de ce livre lors d'une manifestation à Berne en 1933.

Norman COHN : Histoire d'un mythe, Paris, Gallimard (folio), 1967.

Pierre-André TAGUIEFF : Les Protocoles des Sages de Sion, Paris, Berg international, 1992.



Impossible de parler du conspirationnisme sans évoquer le rôle majeur d'Internet dans sa diffusion.

L'arrivée d'Internet s'est en effet accompagnée d'une propagation inédite du conspirationnisme dans le débat public. Internet s'est imposé au cours des quinze dernières années comme un «contre-espace public» soit disant légitime car il exprimerait «la voix du peuple contre les élites» ou en rupture avec les soi-disant «élites médiatiques».

Internet a accéléré considérablement la diffusion de théories du complot. La rapidité de circulation de l'information, que rendent possible en particulier les réseaux sociaux, favorise la prolifération de contenus douteux dont la vérification ne se fait pas la plupart du temps avant d'être partagée sur les plateformes.

Internet permet à des millions d'anonymes de s'improviser «enquêteurs» ou encore «journalistes participatifs» sans n'avoir pratiquement jamais à rendre de comptes ou à appliquer la déontologie minimale qui incombe à tout journaliste. Les thèses conspirationnistes, qui auraient jadis circulé de manière confidentielle dans les franges les plus marginales de la société, se retrouvent propagées sans le moindre filtre.

Désinformateurs professionnels

Sur Internet on y trouve ce que l'on vient y chercher sans oublier les algorithmes qui, bien utilisés permettent de placer en pole position des sites conspirationnistes.

Quand on s'intéresse de plus près aux réseaux les plus actifs sur la toile, un thème récurrent et obsessionnel : «le complot américano-sioniste» expliquant soi-disant tous les événements troublants dans le monde. Que ce soit à travers l'axe du «complot américano-sioniste» ou des théories négationnistes qui nient ou minimisent l'ampleur du génocide juif par l'Allemagne hitlérienne, la figure du juif fantasmé ou du «sioniste» est une obsession récurrente de la mouvance complotiste. Ainsi, tout s'expliquerait par le soi-disant «contrôle juif des médias, de la finance, des institutions internationales».



Publication Facebook, PNS

Tout ceci reprend à peu de choses près exactement la même rhétorique que la propagande antisémite classique que l'on retrouve notamment dans les tristement célèbres protocoles des sages de Sion.

Ces théories du complot sont recyclées en permanence par les groupes les plus radicaux. Ainsi, les théories contemporaines qui visent à expliquer la soi disant «influence juive» sur le monde ne sont la plupart du temps que de pâles copiés-collés des théories antisémites anciennes. Le mythe du complot sioniste mondial répond à celui du complot juif international, le mythe du complot illuminati fait écho à celui du complot maçonnique.

Législation en Suisse

Art. 8 de la Constitution fédérale - Egalité

1. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.
3. L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.
4. La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Art. 15 de la Constitution fédérale - Liberté de conscience et de croyance

1. La liberté de conscience et de croyance est garantie.
2. Toute personne a le droit de choisir librement sa religion ainsi que de se forger ses convictions philosophiques et de les professer individuellement ou en communauté.
3. Toute personne a le droit d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir et de suivre un enseignement religieux.
4. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.

Art. 261bis du Code pénal suisse - Discrimination raciale

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine
Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

Tribunal fédéral. Cour de cassation pénale.
Jugement du 27 mai 2004 - extrait

Discrimination raciale. Notion de publicité. Changement de jurisprudence. Réunion sur invitation. CP 261bis

« Les propos ou les comportements qui, directement ou indirectement, portent atteinte à la dignité d'autres êtres humains en raison de leur appartenance à une race, à une ethnie ou à une religion déterminée ne sont pas acceptables dans un Etat de droit et sont dès lors, à ce titre, déjà condamnables. A l'exception du

comportement décrit sous 261bis CP al. 5, le législateur a toutefois considéré que, pour être punissables, ces comportements et ces propos devaient avoir été adoptés ou tenus publiquement, la poursuite étant ainsi exclue lorsque les actes considérés avaient été commis dans un cadre strictement privé. La notion de publicité au sens de l'art. 261bis CP doit dès lors être définie en fonction de cette distinction et en se référant au bien protégé par la loi, soit la dignité humaine. De cela résulte que doivent être considérés comme publics tous les comportements ou les propos qui n'ont pas été adoptés ou tenus dans un cadre privé.

Jusqu'à ce jour, la jurisprudence en matière de publicité a accordé une importance déci-

sive au nombre de personnes auxquelles les propos étaient adressés.

Doivent être considérés comme d'ordre privé les propos qui se limitent au cercle familial, à un cercle d'amis, ou à un groupe d'individus liés par des liens personnels ou unis par une relation de confiance particulière.

Le fait que les participants soient unis par une idéologie commune ne suffit pas à affirmer le caractère privé d'une réunion. Il ne suffit pas non plus qu'une assemblée soit destinée à un public déterminé, avec contrôles des entrées. L'art. 261bis CP entend également empêcher que des opinions racistes soient renforcées et répandues dans des milieux déjà acquis à de telles idées. »

Le négationnisme en Suisse

48

La Suisse connaît plusieurs acteurs de la sphère négationniste, dont une petite frange assez discrète mais néanmoins active, principalement dans les cantons de Vaud et du Valais. Les « piliers historiques de la mouvance » comme Frank Brunner et Gaston Amaudruz aujourd'hui morts, reste l'ancien couple Paschoud dont les premiers écrits négationnistes datent des années 80. La CICAD dénonce systématiquement tout écrit négationniste publié par Claude ou Mariette Paschoud dans leur revue *Le Pamphlet* ainsi que sur leur site web *Le Pamphlet.ch*. La dernière condamnation en date du couple date de 2018. La CICAD a également fait condamner, en 2018, le négationniste valaisan René-Louis Berclaz pour discrimination raciale. Ce dernier a écopé d'une nouvelle condamnation pour avoir mis en doute l'existence des chambres à gaz nazies dans un article publié sur internet et que la CICAD avait dénoncé au Ministère public en septembre 2017. Berclaz, actuellement retraité,

avait déjà défrayé la chronique dans les années 2000. Secrétaire de l'association négationniste « Vérité et justice » avec Philippe Brennenstuhl, il a été condamné à quatre mois de prison avec sursis en 1998 pour incitation à la haine raciale. En 2002, il écope d'une nouvelle condamnation à huit mois de prison, ferme cette fois-ci. Fin 2003, Berclaz quitte la Suisse pour la Serbie. Sous le coup d'un mandat d'arrêt international, il se rend à la justice suisse une année plus tard et est condamné à trois mois de prison supplémentaires.¹¹

¹¹ Un révisionniste condamné en Valais, *La Liberté*, 08.10.2018

Prises de position CICAD 2020

11.03.2020

COMMUNIQUE DE PRESSE.

"Il y a pire que le coronavirus : le judeovirus" selon Henry de Lesquen invité par Résistance Helvétique

Henry de Lesquen; figure de l'antisémitisme français, s'est exprimé lors d'une conférence le week-end dernier à Aigle (VD). Invité par le groupuscule identitaire d'extrême droite « Résistance Helvétique », Henry de Lesquen a déversé pendant plus d'une heure ses propos antisémites, racistes et complotistes. Condamné en France pour provocation à la haine et contestation de crimes contre l'humanité, il déclarait en 2016 : « Je suis émerveillé de la longévité des "rescapés de la Shoah" morts à plus de 90 ans. Ont-ils vécu les horreurs qu'ils ont racontées ? » ou « la musique nègre s'adresse au cerveau reptilien ».

Il avait été ensuite évincé de la présidence de Radio-Courtoisie en 2017, antenne de l'ultra-droite.

Quant à « Résistance Helvétique », que dire de ses liens avec des groupes extrémistes français et des multiples intervenants de la scène antisémite et raciste.

Comment accepter qu'une telle conférence publique puisse avoir lieu en toute impunité en Suisse ?

La vigilance face à ces groupes est plus que jamais de rigueur. Il va de soi que de tels propos doivent être dénoncés pénalement. Nous sommes convaincus que les autorités d'Aigle prendront les initiatives qui s'imposent. La CICAD reste mobilisée et se tient à disposition de la commune pour apporter tout son soutien.

03.04.2020

#NonAuVirusDuComplot

L'extrémiste Alain Soral domicilié en Suisse s'en prend à l'une de ses cibles favorites ; les Juifs, dans cette vidéo visionnée plus de 400'000 fois !

Stop à la haine antisémite !

07.04.2020

#NonAuVirusDuComplot

Le site suisse grandfacho.com accuse Israël d'avoir créé le coronavirus en laboratoire. Il conclut son article par une caricature abjecte !

Stop à la haine antisémite !

ALERTE FAKE NEWS ET COMLOT ANTISÉMITÉ

La CICAD
reste mobilisée

#NonAuVirusDuComplot

Qui a fabriqué le coronavirus ?
Était-ce les États-Unis, Israël ou la
Chine elle-même ?

AVEC LES JUIFS...



... TU PERDS

CICAD

SUISSE

49

14.04.2020

#NonAuVirusDuComplot

Le PNS continue de stigmatiser les Juifs en accusant Jacques Attali de "préconiser une pandémie destructrice".

Stop à la haine antisémite !

ALERTE FAKE NEWS ET COMLOT ANTISÉMITÉ

La CICAD
reste mobilisée

#NonAuVirusDuComplot



SUISSE

30.04.2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE.
Dénonciation des propos antisémites
d'Alain Soral**

Tout juste installé à Lausanne, l'extrémiste s'en prend à nouveau aux juifs. La CICAD ne laissera pas passer ses diatribes antisémites et se tourne vers la justice.

« Soral a (presque toujours) raison – Réflexions sur le couillonavirus », c'est le titre de la vidéo d'Alain Soral récemment diffusée sur Internet. « Je vais quand même citer les gens qui ont aujourd'hui en charge la médecine d'Etat : nous avons donc Lévy, Buzyn, Hirsch, Guedj, Deray, Jacob, Salomon enfin je veux dire... C'est la Liste de Schindler hein » (...) « ça devient de plus en plus clair pour ceux qui me traitent de complotiste ou de monomaniac que quand même je dirais le gang BUZYN, LEVY et BAUER il faut pas oublier parce que je rappelle que la communauté de lumière dont on n'a pas le droit de parler détient ça s'est fait progressivement à partir des années Mitterrand et j'ai vu s'accomplir cette prise de pouvoir systématique que ce soit d'ailleurs dans le milieu du spectacle, de la médecine, de la politique de l'économie c'est général... » (...) « on voit bien qu'il y a une lutte entre le peuple derrière RAOULT le peuple du bon sens et puis le gang BUZYN, LÉVY et toute la clique qui représentent Big Pharma le nouvel ordre mondial et la communauté parasitaire et prédatrice qu'on retrouve à peu près dans tous les problèmes -(...) » ce ne sont là qu'un pe-

tit florilège des assertions fièrement déclarées et visionnées plus de 400 000 fois sur YouTube. Les commentaires de ses adeptes sont tous aussi déplorables.

Alain Soral est déjà bien connu de la justice française. Condamné à plusieurs reprises ; notamment à une peine de prison ferme en 2019 pour injures raciales et antisémites, il récidive : « A un moment donné il va falloir avoir le courage de nommer l'ennemi et tant qu'on n'a pas nommé l'ennemi on ne peut pas engager le combat. ». Soral désigne donc les juifs comme les ennemis à combattre. Les autorités cantonales vaudoises avaient déclaré le surveiller de près, suite à son installation à Lausanne en janvier de cette année. Ses propos devraient désormais les encourager à réagir.

La CICAD est plus que jamais sur ses gardes pendant cette crise sanitaire qui s'accompagne d'une inquiétante augmentation de propos complotistes et antisémites en Suisse aussi, plus particulièrement sur Internet et les réseaux sociaux, le COVID-19 sert de nouveau prétexte à la déferlante antisémite. La CICAD a déjà lancé des procédures de dénonciations à l'encontre d'autres auteurs de propos antisémites.

50

30.06.2020

Antisémitisme: la chaîne YouTube de Dieudonné supprimée

<https://www.lenouvelliste.ch/articles/monde/antisemitisme-la-chaîne-youtube-de-dieudonné-supprimée-951894?aid=facebook-post>

La récente décision de YouTube de supprimer le compte de Dieudonné et de nombreux suprémacistes dans la lutte contre le discours de haine mérite d'être saluée.

28.08.2020

A l'occasion de cette rentrée, le *GHI* s'est penché sur le racisme et l'antisémitisme à l'école. **Où en est la lutte contre ce phénomène?** Retrouvez les explications de Johanne Gurfinkiel, Francis Cossu, Pierre Conne, Romain De Sainte Marie et pour le DIP Prunella Carrard.

Ecole : la lutte contre le racisme s'organise

«Les programmes de prévention contre les discriminations devraient faire partie de l'agenda scolaire » Johanne Gurfinkiel, secrétaire général de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme.

Deux associations intensifient leur combat contre les discriminations raciales et l'antisémitisme en milieu scolaire. L'instruction publique, elle, souhaite mener une enquête ... en 2021. Notre dossier.

C'est l'histoire d'un enfant banni des jeux collectifs en récréation et mis à l'écart en classe. Ses camarades, pour signifier son exclusion du groupe, affirment : «On ne joue pas avec le juif.» L'histoire est bien réelle et se déroule à Genève, en 2020. Et malheureusement, alors que débute une nouvelle année scolaire, elle pourrait tout à fait se reproduire.

«Plusieurs indicateurs montrent que les problèmes de racisme et d'antisémitisme sont en recrudescence en milieu scolaire», affirme le député PLR Pierre Conne. Une analyse que partage son homologue socialiste Romain de Sainte-Marie. Quelle est l'ampleur réelle du phénomène ? Pour le savoir l'élu PLR entend demander «une véritable étude» en milieu scolaire au moyen d'une motion qu'il espère déposer cet automne avec l'appui d'autres partis.

Lieu clé pour éduquer

Une démarche qui suscite l'intérêt de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme (Cicad). « A l'heure actuelle, nous ne disposons pas de mesure scientifique du taux de discrimination raciale à l'école », regrette Johanne Gurfinkiel, secrétaire général. Or, c'est, à ses yeux, le lieu clé pour éduquer les jeunes sur ces questions. Il va plus loin : «On ne doit plus se contenter d'événements ou d'actions ponctuels. Les programmes de prévention contre les discriminations devraient faire partie de l'agenda scolaire du Département de l'instruction publique (DIP). Et ce, à tout âge. Relevant les risques liés à la prolifération des fake news et du conspirationnisme, il ajoute: «Si on veut éviter que les jeunes fonctionnent comme des éponges, on doit leur donner une formation de base pour qu'ils soient demain des citoyens éclairés et informés. C'est essentiel, surtout dans des sociétés aussi diversifiées que les nôtres.»

Partenariat

C'est dans cette logique que la Cicad a mis en place un partenariat avec l'Ecole internationale de Genève. Résultat: dès novembre 2020 débutent des ateliers pour les élèves en 9e année. Ce nouveau programme, conçu et délivré par des pédagogues spécialisés, se découpe en deux temps. Le premier concerne la compréhension des phénomènes de préjugés et discriminations raciales. Le second se penche sur la manipulation de l'information. Soulignant l'investissement de l'Ecolint, le secrétaire général regrette que le DIP soit «insuffisamment actif ou demandeur» sur ces questions. Manuel de pédagogie antiraciste La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)Genève est un peu moins sévère avec le DIP. Mais tout aussi préoccupée. Citant le rapport annuel 2018 de la Commission fédérale contre le racisme, le secrétaire général de la Licra-Genève, Francis Cossu, s'inquiète du fait qu'après le monde du travail, «le secteur de l'éducation est le deuxième plus concerné par la discrimination raciale, avec 38 incidents recensés». Selon la Licra, l'urgence est de donner aux professeurs les outils pour répondre aux questions et situations de ce type.

D'où le soutien de l'association genevoise à un ouvrage en cours de finalisation. Sous la direction de Carole Fumeaux et Moira Laffranchini Ngoenha, ce manuel de 120 pages s'intitule Des voix contre le racisme, une voie vers la pédagogie antiraciste. S'y ajouteront des fiches pédagogiques accessibles sur le site de la Licra-Genève. Ainsi qu'une proposition de formation pour les enseignants du secondaire II, sous forme de deux sessions en novembre et en décembre. Dans l'idéal, elle devrait être dispensée à tous les enseignants, estime la Licra. «La formation des professeurs sur ces questions est extrêmement importante», insiste le député Romain de Sainte-Marie. Même s'il considère lui aussi que les actions peuvent encore être renforcées, il n'est toutefois pas favorable à l'intégration de la thématique dans le programme scolaire. «Les campagnes de sensibilisation au sein des écoles sont tout aussi efficaces», estime le socialiste. Un avis que semble partager le DIP.

Ecole : une étude prévue en 2021

Renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Qu'en dit le Département de l'instruction publique (DIP) ? «Une réflexion sur ces thèmes a débuté l'hiver dernier mais a été stoppée en raison du Covid-19. Elle reprend à cette rentrée », précise Prunella Carrard, secrétaire générale adjointe au DIP. Si la lutte contre les discriminations fait partie des missions du DIP, reste à savoir comment il s'y prend? «Notamment par des actions de formation et de prévention auprès des élèves comme du personnel du département, avec l'aide des partenaires publics et d'associations, dont la Cicad.» Parmi les actions, sont citées la Journée de la mémoire et la Semaine des droits humains. S'ajoutent ponctuellement des concours et projets thématiques. «En ce qui concerne les disciplines enseignées, chacune s'efforce de lutter contre les discriminations», souligne le DIP, notamment en histoire et en géographie où, par exemple, les questions liées au racisme et aux génocides sont étudiées. Reste des brochures pour l'enseignement du fait religieux ou sur le Mieux vivre ensemble à l'école. Enfin, le département collabore avec le Centre d'écoute contre le racisme, «auquel toute personne peut s'adresser pour bénéficier d'une écoute, voire d'une assistance juridique». Le DIP précise que «ces dernières années, les directions générales de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire II n'ont pas été sollicitées pour intervenir à la suite de tels actes». Et Prunella Carrard de conclure: «Cela ne signifie pas pour autant que le phénomène n'existe pas. Pour mieux appréhender ces questions, le DIP souhaiterait faire en 2021 une enquête globale sur les discriminations, notamment raciales, à l'école.»

GHI, 26.08.2020

31.08.2020

Incitation à la haine. Lausanne se dit prête à déposer une plainte contre Alain Soral

<https://www.24heures.ch/lausanne-se-dit-prete-a-deposer-une-plainte-contre-alain-soral-358400599441?fbclid=IwAR1Z-q7kL-b97b0kIjE024e-jBR-4H2i-vR2HRoX49ib1C-czFFgVy3Wrrhxg>

La réaction de la Ville de Lausanne est une nouvelle réjouissante. «Je salue cette initiative qui soutient le travail effectué par notre association», déclare Johanne Gurfinkiel, secrétaire général de la CICAD

08.09.2020

Audition par le Ministère public. Le coauteur de Dieudonné entendu par la justice

<https://www.tdg.ch/le-coauteur-de-dieudonne-entendu-par-la-justice-331443359199?fbclid=IwAR-3dkdJKv8OFwJUnP-XCSWgc9r5zxxL5wdxU-Va63y-x6JRbRqSw-5Pj2bLA>

Me Philippe Grumbach, avocat de la CICAD, réagit à cette audition : « Nous avons affaire à deux antisémites qui se défaussent l'un sur l'autre »

14.09.2020

Résultat des mots croisés de la Loterie: «juif gazé»

https://www.20min.ch/fr/story/resultat-des-mots-croises-de-la-loterie-juif-gaze-602247796471?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR0b2_cTeXAFLKV2Z8TCPXvKHzK127C-CQBA-yHBZQ6hCI9Q3te-HG_Stq6E#Echo-box=1600060990

La CICAD ahurie : «Nous attendons de la Loterie romande qu'elle explique comment cela a pu arriver, et nous espérons pouvoir la rencontrer dès que possible à ce sujet»

22.09.2020

COMMUNIQUE DE PRESSE.

Poursuivi pour ses propos antisémites, le rappeur Freeze Corleone toujours à l'affiche à Genève

La CICAD apprend avec consternation que le rappeur français Freeze Corleone est toujours à l'affiche du festival de musique « The Beat » à l'Arena de Genève le 30 janvier 2021. Freeze Corleone est au centre d'une intense polémique au regard des propos antisémites qu'il tient dans son dernier album, sorti récemment et dont la presse française s'est faite l'écho. « J'arrive déterminé comme Adolf dans les années 30 », « tous les jours RAF (rien à foutre) de la Shoah » ou bien encore « comme des banquiers suisses, tout pour

la famille pour que mes enfants vivent comme des rentiers juifs ». « j'ai les techniques de propagande de Goebbels » (...) Le parquet de Paris a déposé plainte jeudi soir contre Freeze Corleone. Il est accusé de « provocation à la haine raciale » et « injure à caractère raciste ». Ces paroles intolérables bénéficient malheureusement d'une très large audience sur Internet et dans les médias. La CICAD est stupéfaite qu'une personne qui prêche de tels propos haineux puisse se produire sur scène à Genève. Nous alertons les pouvoirs publics ainsi que les organisateurs et les partenaires de ce festival. La haine antisémite et raciste n'a pas sa place dans notre démocratie. Il appartient aux organisateurs et aux autorités de se déterminer sur la pertinence de sa présence en Suisse, au regard des paroles de ses chansons et de la procédure en cours en France. La CICAD saisira la justice si des propos antisémites sont prononcés sur scène.

23.09.2020

Freeze Corleone ne rappera pas à l'Arena

https://lecourrier.ch/2020/09/23/poursui-vi-pour-incitation-a-la-haine-freeze-corleone-annule/?fbclid=IwAR2kStipMBH6Ge-MVX0pPJB-8Mlwu0CGo5zLjLfpUF_W01i9NR8HwzQ4Lw

«Nous étions mobilisés pour informer du caractère intolérable de sa présence. Nous ne pouvons que saluer ce dénouement», réagit le secrétaire général de la CICAD, Johanne Gurfinkiel

09.10.2020

Johanne Gurfinkiel: «Des jeunes estiment que remettre Hitler au goût du jour relève de l'humour, cela démontre que l'éducation est plus que nécessaire»

<https://www.letemps.ch/suisse/johanne-gurfinkiel-jeunes-estiment-remettre-hitler-gout-jour-releve-lhumour-demontre?fbclid=IwAR1ci07vRXM3xnZuQjUhcTgw-3C0ZmUcjlDkiPWZPNwspGZig6tsFwUpenl>

18.11.2020

Poggia mis en scène devant un camp de concentration nazi

https://www.20min.ch/fr/story/poggia-mis-en-scene-devant-un-camp-de-concentration-nazi-660429078701?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR00wNFxOxovPSo6lORHvP0z7jL4s1ler-Pk_v5rg4JtaktPkF36fnSn1V34#Echo-box=1605650216

Johanne Gurfinkiel, secrétaire général de la CICAD, se dit outré de voir un élu assimilé aux nazis. C'est une «banalisation inacceptable des atrocités commises par le IIIe Reich. Ce n'est pas ainsi qu'on instaure un débat dans une démocratie».

23.11.2020

Un violent groupuscule néonazi se développe en Valais

<https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/valais-central/un-violent-groupuscule-neonazi-se-developpe-en-valais-1007210?r=1>

Ce qui doit interpellé, selon Johanne Gurfinkiel secrétaire général de la CICAD, c'est «leur capacité et leur recours à la violence». Johanne Gurfinkiel, met en garde: «Ces personnes sont capables de violentes dérives.»

04.12.2020

Les UDC Vaud et Fribourg se défendent de toute proximité avec des néonazis

https://www.rts.ch/info/regions/11798299-les-udc-vaud-et-fribourg-se-defendent-de-toute-proximite-avec-des-neonazis.html?fbclid=IwAR0Aib0lLJEZ0HuY6Arby_3jc-FEn9C4b53Xs0bjgWuFGO-48tW6dJHknuqA

Pour Johanne Gurfinkiel, secrétaire général de la CICAD, "les réseaux sociaux vont aussi parfois permettre de mieux identifier les activistes et leur part d'idéologie extrême. Parce que l'idée n'est pas de faire de l'interventionnisme ou d'essayer de faire une sélection parmi les candidats, qui devraient livrer l'image la plus neutre ou la plus lisse possible". L'idée, selon la CICAD, est plutôt d'éviter tout amalgame entre les partis démocratiques et les idéologies violentes.

22.12.2020

Ordonnance pénale. Un fasciste assumé condamné à de la prison ferme

<https://www.tdg.ch/un-fasciste-assume-condamne-a-de-la-prison-ferme-355772637480?fbclid=IwAR0V5P-MgSKME3R40DUPXhLixhfr1XB7Qo-NovQPovraDkctc24y4jOytea0A>

Secrétaire général de la Cicad, Johanne Gurfinkiel déclare: «Le Ministère public mérite d'être salué pour son action. Face au racisme, l'antisémitisme et la discrimination, la tolérance zéro est de mise pour les quelques activistes tels que celui qui vient de faire l'objet d'une condamnation.»

26.12.2020

Dieudonné sera jugé en Suisse pour des propos négationnistes

<https://www.tdg.ch/dieudonne-se-ra-juge-en-suisse-pour-des-propos-negationnistes-988523802959?fbclid=IwAR3lPnFZFoG7sODFYe5UowLjCtn-fU630FESCLnRzjb6cybAJ9QZzztWMMMM>

Procès de la CICAD contre Dieudonné : nouvelle étape

26.01.2021

COMMUNIQUE DE PRESSE. Futur Mémorial de la Shoah à Genève

Le 27 janvier marque la date anniversaire de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz. Une date que l'ONU a désigné comme Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Une journée particulière cette année, marquée par le lancement d'un projet de Mémorial de la Shoah à Genève. La CICAD et le Congrès Juif Mondial lancent cette année le projet d'édification d'un monument destiné à honorer les victimes de la Shoah et marquer la nécessaire vigilance face à la prolifération d'idéologies haineuses se réclamant du nazisme. Une initiative saluée par la Ville de Genève qui a émis un avis favorable sur ce projet comme il l'avait fait pour les victimes des génocides du Rwanda et de Srebrenica. La CICAD et le Congrès Juif Mondial es-

pèrent la mise en œuvre de ce monument et visent une inauguration, au 27 janvier 2022. En parallèle, la CICAD poursuit son programme « 2ème Génération : Enfants de Résistants et de responsables nazis témoins » dont un résumé est accessible sur sa chaîne YouTube.

26.01.2020

Un mémorial de la Shoah en projet

https://ghi.ch/le-journal/geneve/un-memorial-de-la-shoah-en-projet?fbclid=IwAR2kStipMBH6Ge-MVX0pPJB-8Mlwu0CGo5zLjLfpUF_W01i9NR8HwzQ4Lw

Pour la CICAD, il s'agit d'une démarche pour marquer la nécessaire vigilance face à la prolifération d'idéologies haineuses se réclamant du nazisme.

05.02.2021

COMMUNIQUE DE PRESSE.

Du porc devant les synagogues : la « Judensau » moderne ?

Deux actes antisémites similaires ont été rapportés à la CICAD ces jours. Un paquet de lardons et un cochon en peluche ont été déposés devant la synagogue de Lausanne. A Genève, l'auteur des faits a voulu souiller les portes de la CJLG-GIL (Communauté Juive Libérale de Genève) avec des tranches de porc avant de les jeter vers l'édifice. Des plaintes vont être naturellement déposées. Cet incident est loin d'être anodin car il n'est pas sans rappeler la Judensau (littéralement en allemand : « Truie des Juifs ») terme utilisé pour désigner des motifs animaliers métaphoriques apparus au Moyen Âge dans l'art chrétien anti-Juifs et dans les caricatures antisémites presque exclusivement dans les pays de langue germanique. L'utilisation du thème du cochon vise à humilier, car le porc est considéré comme un animal impur (en hébreu : Tame) et interdit à la consommation selon les lois de la cacherout. Des actes de cette nature sont une insulte à l'égard de tout juif et qui prennent une dimension hautement symbolique lorsqu'ils sont commis sur une synagogue. A quelques semaines de la sortie de son rapport annuel sur la situation de l'antisémitisme, le 23 février, la CICAD ne peut que renouveler son inquiétude face à un climat nauséabond. L'antisémitisme reste très vivace : il s'agit de faits graves qui doivent interpeller nos autorités et plus largement nos concitoyens.

Dossiers juridiques en cours

A) Dieudonné M'BALA M'BALA Genève

Le Ministère public genevois a terminé l'instruction des faits et le Premier Procureur Stéphane GRODECKI a rendu un acte d'accusation le 22 décembre 2020. L'audience de jugement se déroulera probablement cette année devant le Tribunal de police. Pour rappel, Dieudonné est poursuivi du chef de discrimination raciale (art. 261bis al. 4 CP) ainsi que du chef d'injure (art. 177 al. 1 CP) à l'encontre de la CICAD et du chef de diffamation (art. 173 ch. 1 CP), subsidiairement du chef d'injure (art. 177 al. 1 CP) à l'encontre de M. Johanne GURFINKIEL.

B) Alain SORAL Vaud

Une dénonciation pénale pour des faits constitutifs de discrimination raciale (art. 261bis CP) a été déposée le 22 avril 2020. Cette dénonciation a été suivie d'un premier complément le 11 juin 2020 et d'un deuxième complément le 30 novembre 2020.

C) Association X. Vaud

Une dénonciation pénale pour des faits constitutifs de discrimination raciale (art. 261bis CP) a été déposée le 1er décembre 2020 à l'encontre de l'Association X et de la personne responsable de cette association.

D) Procédure contre Pierre-An- dré Marchand Jura

Une dénonciation pénale a été déposée le 23 novembre 2017 pour des faits constitutifs de discrimination raciale (art. 261bis al. 1 CP).

Le Tribunal de première instance jurassien a rendu un jugement le 7 mai 2019. Il a reconnu Pierre-André MARCHAND coupable de discrimination raciale et diffamation et l'a condamné à une peine pécuniaire de 85 jours-amendes (dont 80 en raison de la révocation d'un sursis) à CHF 100.-

E) René-Louis BERCLAZ Valais

Une dénonciation et une plainte pénale ont été déposées le 1er septembre 2017 pour des faits constitutifs de discrimination raciale (art. 261bis al. 1 CP). René-Louis BERCLAZ a été condamné à une peine ferme de 140 jours-amende par le Tribunal du district de Sierre le 4 octobre 2018.

F) Monsieur XXX Genève

Une dénonciation pénale pour des faits constitutifs de discrimination raciale (art. 261bis al. 1 et 4 CP) a été déposée le 2 novembre 2017. Le Ministère public genevois a rendu une ordonnance le 18 décembre 2017 informant la CICAD qu'elle n'avait pas la qualité de partie plaignante. Le Ministère public nous a informé avoir rendu une ordonnance pénale en 2018.

G) Dénonciation contre inconnu Genève

Une dénonciation a été déposée le 29 novembre 2018 pour des faits constitutifs de discrimination raciale (art. 261bis CP) et injure (art. 177 CP). Un individu avait fait un doigt d'honneur à la porte de la Synagogue sise Avenue Dumas ainsi qu'une « queue » en marchant le long du bâtiment. Une ordonnance de non-entrée en matière a été prononcée le 18 juin 2019 car l'auteur des faits n'a pas pu être identifié.

La CICAD souhaite remercier



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



COMMUNAUTÉ
ISRAËLITE
DE FRIBOURG

SIG
Schweizerischer
Israelitischer
Gemeindebund



FSCI
Fédération suisse
des communautés
israélites



pour leur précieux soutien.

Rapport 2020



Case postale 3011
1211 Genève 3
Tél. +41 (0) 22 321 48 78
Fax + 41 (0) 22 321 55
28
cicad@cicad.ch
www.cicad.ch
© CICAD 2020